

PAR COURRIEL

Québec le 3 juin 2022

Objet : Demande d'accès n° 2022-04-069 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 7 avril dernier, concernant une copie du rapport d'inspection effectué par le Ministère le 11 février dernier chez Les Entreprises Canepsta, 4085 Industrielle Contrecoeur, ainsi qu'une copie des avis d'infraction et ordonnances, s'il y a lieu, émis par le Ministère à la suite de cette inspection.

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 11 février 2022, 65 pages;
2. Rapport d'inspection du 11 février 2022_1, 7 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Caroline Caron, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel caroline.caron@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

... 2

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault

p. j. 4

c. c. Accès à l'information - Montérégie dr16acc@environnement.gouv.qc.ca
(200736404)

1 Identification

Date de l'intervention : 2022-02-11	Heure de début : 9 h 30	Heure de fin : 14 h 25
Intervention effectuée par : Stéphanie Héroux		
Accompagné par : ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO		
1	Nom : Yann Bureau	Fonction : Inspecteur CCEQ secteur industriel
2	Nom : Joël Boisclair-Roberge	Fonction : Inspecteur municipal Contrecoeur

1.1 Demande SO

N° de demande : 200784188	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : Plainte - MDR Pour la mauvaise gestion des MDR	
N° de demande : 200780507	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : Plainte - MDR Mauvaise gestion et émission de poussières	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301583281	Type d'intervention : Inspection
N° d'intervention : 301576436	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7610-16-01-1085400	N° de document : 402111918
Buts de l'intervention : Vérifier le bien-fondé de la plainte du 19 nov. 2021 relative à des activités à l'extérieur. Plainte reçue le 14 décembre 2021 relativement à la mauvaise gestion des MDR et à l'émission de poussières.	

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +

1	Nom du lieu : Les Entreprises Canepta ltée (usine de Contrecoeur)
	Nom usuel du lieu : Canepta
	N° du lieu : X2122389 Type de lieu : industrie
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 4085, rue Industrielle Contrecoeur (Québec) J0L 1C0
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,845000000000:-73,244166666700

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Les Entreprises Canepta ltée		4085, rue Industrielle Contrecoeur (Québec) J0L 1C0	12488177	X2122389

4 Condition météo SO

Description : Nuageux, environ 2-3°C, vents du sud environ 13 à 28 km/h	<input type="checkbox"/> Précisions
---	-------------------------------------

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + SO

#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	53-54	Gestionnaire de procédures	Bur.:450-587-8555
2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	53-54	Employé	---
3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Patrick Sacco	Directeur d'usine	Cell.: 53-54

5.1 Mode d'identification

But expliqué : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification : <input type="checkbox"/> verbale <input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : 53-54

6 Plainte SO

Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Plaignant contacté : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
--	---

7 Photo numérique <input type="checkbox"/> SO	
Nombre de photos prises sur le terrain : 67 par S. Héroux et 20 par Y. Bureau	Nombre de photos intégrées au rapport : 54 par S. Héroux et 16 par Y. Bureau
<p>Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Stéphanie Héroux avec un appareil photo de type Canon PowerShot A1100 IS ou par Yann Bureau avec un téléphone cellulaire LG Q6. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en notre possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-16\herst01\7610-16-01-1085400\2022-02-11 et M:\Rég-16\burya01\7610-16-01-1085400\Inspection 11-02-2022</p> <p>Les vidéos prises lors de l'inspection par Stéphanie Héroux au moyen d'un téléphone cellulaire iPhone 7 sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\herst01\7610-16-01-1085400\2022-02-11</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que nous avons vu sur les lieux de l'inspection.</p>	

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO		
#	Identifications des photos	Modifications apportées
1	Panorama 2022-02-11	Créé à partir des photos IMG_0002 à IMG_0006
2	Panorama 2	Créé à partir des photos IMG_0021 à IMG_0024
3	IMG_0030	Flèche jaune ajoutée
4	Panorama 3	Créé à partir des photos IMG_0036 à IMG_0038

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO	
--	--

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO			
#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Document	1	Formulaire Remise du duplicata
2	Document	2	23-24
3	Courriel	3	Courriel du 16 février 2022 incluant une copie du formulaire Informations sur les prélèvements transmis à l'entreprise
4	Document	4	Formulaire de demande d'analyse
5	Document	5	Formulaire de Chaîne de possession
6	Courriel	6	Courriel du 24 février 2022 du CEAQ avec photos de l'aspect des échantillons prélevés
7	Courriel	7	Courriel du 16 mars 2022 de Caneppta

10 Équipement utilisé ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO	
--	--

11 Échantillon ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO					
#	Identification des échantillons	Nature	Type	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
1	M-CAN1	Résidu solide	Échantillon ponctuel	1	1
2	M-CAN2	Résidu solide	Échantillon ponctuel	1	1
3	M-CAN3	Résidu solide	Échantillon ponctuel	1	1
Duplicata des échantillons remis :			<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :			<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

12 Mise en contexte <input type="checkbox"/> SO	
<p>Les Entreprises Caneppta ltée (Caneppta) détient une autorisation délivrée le 20 juin 2012 pour la construction et exploitation d'une usine de traitement de produits à base de carbone ayant une capacité de traitement de 23-24 tonnes par année. Les matières premières reçues à cette usine seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anthracite : maximum de 23-24 tonnes par an; - Semi-graphite et graphite : maximum de 23-24 tonnes par an; - Coke métallurgique : maximum de 23-24 tonnes par an. <p>L'entreprise s'est également vue délivrer une autorisation (anciennement permis) le 19 avril 2013, renouvelée le 18 juin 2018 pour :</p> <p>Le traitement à des fins de recyclage de matières résiduelles dont certaines sont classées dangereuses selon l'annexe 4 du Règlement sur les matières dangereuses.</p> <p>Le traitement impliquera des opérations de concassage, de tamisage et de séchage de matières résiduelles à base de carbone.</p> <p>Un préavis de refus de modifier une autorisation a été émis le 23 septembre 2021 faisant suite à la demande de modification d'autorisation en vertu de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> reçue le 29 novembre 2018 concernant : Ajout d'activités et</p>	

augmentation de la capacité de production pour l'usine de traitement de produits à base de carbone.

Historique des avis de non-conformité des 5 dernières années :

31 janvier 2022 :

Articles 134 (gravité D+) et 135 (gravité D) du *Règlement sur les matières dangereuses*

16 juin 2021 :

Articles 123.1 (gravité C) et 20 al. 2 partie 2 (gravité A) de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*;

Article 12 du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA)* (gravité A)

15 mars 2019 :

Article 123.1 de la LQE (gravité C)

Article 74 du RAA (gravité C)

Article 11, al. 2 partie 1 (gravité D+) du *Règlement sur les matières dangereuses*

Une plainte concernant du déchargement, entreposage, broyage et tamisage à l'extérieur des bâtiments avec génération de poussières et tamisage qui s'effectue de nuit a été déposée au Ministère le 19 novembre 2021.

Une plainte concernant la présence de matières à l'extérieur, des activités de concassage à l'extérieur générant des poussières et le mauvais état des toiles des entrepôts a été reçue le 14 décembre 2021.

L'inspection permettra d'en vérifier le bien-fondé et de faire un suivi de la déclaration de conformité relative au remplacement d'un dépoussiéreur (voir rapport d'inspection no. 402116163).

13 Description de l'intervention

Vérification réalisée dans le parc Barbe-Denys-de-la-Trinité de 9h30 à 10h30

À 9h30, nous rencontrons l'inspecteur municipal de Contrecoeur, M. Joël Boisclair-Roberge, lequel nous conduit dans le sentier menant près de l'entreprise Canepa ([photo IMG_0001](#)).

Des poussières noires sont visibles sur la neige présente au sol aux abords du sentier emprunté et en partie dans la forêt (voir [photos IMG et Panorama 2022-02-11](#)) à la hauteur des Entreprises Canepa ltée. M. Boisclair-Roberge nous mentionne que les poussières présentes cette année n'ont rien à voir avec celles constatées l'année passée suite à l'incendie du dépoussiéreur. L'importance de leur présence apparaît d'ailleurs beaucoup moindre que celle qui avait été constatée lors de la dernière inspection réalisée le 9 mars 2021 lorsque l'on compare les photos prises lors des inspections.

Des employés de Canepa semblent remarquer notre présence dans le parc.

Un chargement d'un camion au moyen d'un loader est en cours vers 9h55. Aucune poussière n'est émise comme le témoignent les vidéos enregistrées à partir du parc.

Nous quittons le parc et nous dirigeons vers Canepa. Nous constatons, à partir de la rue Industrielle, qu'une légère fumée s'apparentant à de la vapeur, se dégage de l'une des cheminées d'un dépoussiéreur.

Inspection chez Les Entreprises Canepa ltée de 10h43 à 14h25

Mon collègue Yann Bureau et moi nous présentons à la guérite des Entreprises Canepa ltée puis nous nous rendons au bureau de l'entreprise. Nous y rencontrons ⁵³⁻⁵⁴ gestionnaire de procédures, employé depuis ⁵³⁻⁵⁴ chez Canepa, à qui j'indique les buts de l'inspection et lui montre ma preuve de statut. M. Patrick Sacco étant absent, ce sera ⁵³⁻⁵⁴ qui nous accompagnera pour l'inspection.

Nous allons tout d'abord voir les dépoussiéreurs (voir rapport d'inspection #402116163 pour la description de cette partie de l'inspection).

Dôme #6 (près des dépoussiéreurs)

Des équipements sont entreposés dans le dôme #6 ([photo 20220211_110447.jpg](#)) situé près du dépoussiéreur. Aucune matière n'y est observée.

L'inventaire exhaustif des dômes n'a pas été effectué lors de l'inspection. Les constats suivants ont été effectués :

Dôme #1

Entreposage d'antracite

[Photo IMG_0017](#) montre l'intérieur du dôme #1

Les [photos 20220211_110754_HDR.jpg](#), [20220211_110759.jpg](#), [20220211_110820.jpg](#) montrent des matières entreposées à l'intérieur du dôme #1.

Un trou dans la toile du dôme est présent au niveau du toit (voir [photos IMG_0016 et IMG_0018](#) et [20220211_110806.jpg](#)). Selon les dires de ⁵³⁻⁵⁴ M. Sacco aurait déjà fait des contacts pour la réparer.

Une station d'ensachage (photos [20220211_110850.jpg](#) et [20220211_110928.jpg](#)) est présente à l'intérieur du dôme #1

13 Description de l'intervention

Près du dôme #1 et entre ce dernier et l'entrepôt #2, à l'extérieur, sont présents :

- 23-24 supersacs de Charge Carbon (produit fini) (photo Panorama 2), dénombrés par M. Bureau. Notre interlocuteur ne savait pas depuis quand ils sont à l'extérieur. Il mentionne qu'ils seraient prêts à être expédiés bientôt, mais ne sait pas quand. Les supersacs sont recouverts d'un sac de plastique afin de les protéger des intempéries (emballage double). Les photos IMG_0020 et IMG_0025 montrent des feuilles présentes sur les supersacs sur lesquelles est inscrit notamment Charge carbon 1" x 3" et 23-24 Il s'agirait d'une matière qui serait possiblement destinée à 23-24

Entrepôt #2

Photos 20220211_111708_HDR.jpg, 20220211_111714.jpg et 20220211_112142_HDR.jpg montrent l'intérieur de l'entrepôt #2
Les photos 20220211_112023.jpg, 20220211_112029.jpg et 20220211_112036.jpg montrent une feuille avec informations présente sur un des supersac présent sur la photo 20220211_112146.jpg et les photos 20220211_112137.jpg, 20220211_112146.jpg et 20220211_112336.jpg présentent des matières entreposées à l'intérieur de l'entrepôt #2

À l'extérieur

À l'arrière de celui-ci, près du chemin de fer, un supersac est présent près d'un conteneur de récupération de métal (photo IMG_0030). La matière présente à l'intérieur a l'apparence de billes grisâtres (grenailles) et de poussières (photo IMG_0029). Notre interlocuteur indique ne pas s'occuper des opérations à l'arrière et ne savait pas pourquoi il était là; peut-être un oubli des employés. L'étiquette (photo IMG_0027) présente sur le sac indique notamment ceci :

Identification du résidu

Résidus de la grenailleuse à mégots

Résidus de nettoyage des mégots d'anode

Classification

RMD : E07

Anodes et cathodes usés

État physique : S-solide

Date d'entreposage : 31-01-2022

Poids (kg) : 23-24

Entre le dôme #1 et le dôme #2

- 23-24 supersacs de Charge Carbon (produit fini) (photo IMG_0034), dénombrés par M. Bureau. Apparemment, tous les sacs de charge carbon présents à l'extérieur ne partiraient vraisemblablement pas tous aujourd'hui. Il ne sait pas quand leur expédition est prévue. Les supersacs sont emballés à l'intérieur d'un sac de plastique afin de les protéger des intempéries. Les photos IMG_0020 et IMG_0025 montrent des feuilles présentes sur les supersacs sur lesquelles est inscrit notamment Charge carbon 1" x 3" e 23-24 Il s'agirait d'une matière qui serait possiblement destinée à 23-24

Dôme #2

La photo IMG_0035 montre l'intérieur du dôme #2, lequel est rempli environ au ¼.

À l'extérieur du dôme #2, 23-24 supersacs et 23-24 boîtes de bois renfermant de la fonte en gueuses de 23-24 ont présents (photo Panorama 3). Un employé s'affaire à répartir les gueuses dans les boîtes à l'extérieur. Parmi les supersacs présents à l'extérieur près du dôme #2, certains (environ 13) portent l'inscription 23-24 (photo IMG_0039). La photo IMG_0040 montre la matière entreposée dans l'un des supersacs avec inscription 23-24 Il s'agit de poussières grises.

Notre interlocuteur n'était pas en mesure de nous indiquer ce que contiennent les autres supersacs présents (parmi les 23 sur lesquels nous n'avons observé aucune inscription. -24

Une grande portion du site est couvert de poussières grises/noires au sol à plusieurs endroits, lesquelles se retrouvent également dans la neige mise en tas (photo IMG_0041).

Dôme #4

Des affiches sont présentes à l'entrée du dôme #4 (photo IMG_0042) et indiquent notamment :

Matières dangereuses

Intergrenaille

Carbone

Mégot piquet

Wobbler

À l'intérieur du dôme, des amas de matières sont présents (photo IMG_0043).

Dôme #3

À l'intérieur du dôme, des amas de matières sont présents occupant environ la moitié de la capacité du dôme.

13 Description de l'intervention

Des affiches sont présentes à l'entrée du dôme #3 (photo IMG_0047) et indiquent notamment:

Intergrenaille
Carbone
Mégot piquet
Wobbler
Anthracite #4

À l'extérieur du dôme#3 se trouvent :

- 23-24 supersacs, dont plusieurs avec inscription 23-24, sont présents (photo IMG_0045 et IMG_0049),
23-24 supersacs avec aucune identification visible (photos IMG_0046, IMG_0048, IMG_0049).

Une/des toile(s) de l'une des extrémités du dôme #3 sont absentes (photo IMG_0063) en raison de grand vents à l'automne dernier. Selon 53-54 des toiles de remplacement seraient présentes dans l'entrepôt #1, mais n'auraient pas encore pu être installées.

Entrepôt #1

23-

À l'intérieur, nous constatons l'entreposage de supersacs (photo IMG_0052) de même apparence que les 24 supersacs présents à l'extérieur. Une feuille présente sur l'un d'eux indique notamment: Pet Coke, 65% carbon 35% ash (photo IMG_0051). Un employé nous indique que les supersacs à l'extérieur contiennent probablement cette même matière, mais qu'il manque de place à l'intérieur.

À l'extérieur de l'entrepôt #1 se trouvent :

- 23-24 supersacs (photo IMG_0054) sur lesquels une feuille indique «Charge Carbon» 23-24 (photo IMG_0053)

Dôme #5

À l'extérieur du dôme#5 (photo IMG_0055) se trouvent :

- 23-24 supersacs (photos IMG_0057 et IMG_0058) sur lesquels une feuille indique «Charge Carbon» 23-24 (photos IMG_0060 et IMG_0061)

À l'intérieur (photo IMG_0056) du dôme #5, diverses matières y sont entreposées (photos IMG_0062 et de Yan). L'affiche (photo IMG_0059) présente à l'entrée de ce dôme indique «Matériaux dangereux».

Nous nous rendons ensuite dans le bureau et nous indiquons à 53-54 que nous allons échantillonner certaines matières présentes à l'extérieur. Il se propose de nous accompagner. Nous lui mentionnons que c'est à sa convenance, que nous pouvons aussi y aller seuls étant donné que c'est l'heure du dîner. Nous aurons besoin de certaines informations ou documents relatifs aux matières présentes à l'extérieur dont je lui fais brièvement une liste.

Échantillonnage

- 1) Supersac avec identification «Résidus de la grenailleuse à mégots» «Résidus de nettoyage des mégots d'anode» (voir détails mentionnés précédemment) situé près du conteneur de récupération de métal (photo IMG_0064)

Yann Bureau procède à l'échantillonnage, à 12h59, de la matière (photos IMG_0065 et IMG_0066) au moyen d'une truelle à usage unique, en remplissant en alternance chacun des contenants en verre ambré de 500 ml, identifiés M-CAN1 et J-CAN1. Les échantillons sont ensuite mis sous scellés :

#ECO2613 pour l'échantillon M-CAN1

#ECO2612 pour l'échantillon J-CAN1

53-54 employé, vient nous rejoindre et nous mentionne qu'il s'agit d'une matière récupérée au fond d'une cuve suite à un nettoyage d'une grenailleuse. Cette matière serait arrivée ce matin de 23-24 avec les autres sacs présents à l'extérieur. L'entreposage de cette matière est temporaire. Étant donné que le contenu de ce supersac en particulier est composé presque exclusivement de billes de métal utilisées pour le nettoyage, il est prévu qu'elle soit disposée dans le conteneur pour la récupération de métal 23-24

- 2) Un (photo IMG_0067) des supersacs près du dôme #2 sur lesquels aucune inscription n'a été observée. Selon 53-54 il s'agirait de carbone 1/8 dont la provenance n'est pas connue de notre interlocuteur. Ils seraient arrivés ce matin et seront entrés à l'intérieur cet après-midi.

Yann Bureau procède à l'échantillonnage, à 13h11, de la matière au moyen d'une truelle à usage unique, en remplissant en alternance chacun des contenants en verre ambré de 500 ml, identifiés M-CAN2 et J-CAN2. Les échantillons sont ensuite mis sous scellés :

#ECO2611 pour l'échantillon M-CAN2

#ECO2606 pour l'échantillon J-CAN2

- 3) Un des supersacs près du dôme #2 avec identification 23-24 nous informe que les supersacs sont arrivés ce matin et qu'il s'agirait de la même matière que le supersac présent près du conteneur de récupération de métal, sauf qu'il s'agirait du dessus de la cuve (partie poussières, sans les billes de métal). Les supersacs seront entrés à l'intérieur cet après-midi.

13 Description de l'intervention

Yann Bureau procède à l'échantillonnage, à 13h14, de la matière au moyen d'une truelle à usage unique, en remplissant en alternance chacun des contenants en verre ambré de 500 ml, identifiés M-CAN2 et J-CAN2. Les échantillons sont ensuite mis sous scellés :

#ECO2609 pour l'échantillon M-CAN3

#ECO2610 pour l'échantillon J-CAN3

Les supersacs sont entrés à l'intérieur des dômes/entrepôts durant l'échantillonnage.

Les échantillons sont placés dans une glacière avec blocs réfrigérants.

Nous nous rendons ensuite dans le bureau afin de remettre les duplicatas des échantillons à 53-54. Le formulaire de *Remise du duplicata* est complété, lui est lu et remis (annexe 1). Le mode et délai de conservation des échantillons, les matières échantillonnées ainsi que l'envoi, la semaine prochaine, du formulaire *Informations sur les prélèvements* lui ont été mentionnés.

Nous demandons d'avoir une copie des bons de connaissance (annexe 2) pour les arrivages de matières présentes à l'extérieur. Selon ceux-ci, le carbone 1/8 provient des 23-24 et la réception date d'hier. Les intergrenailles provenant de 23-24 ont été reçues ce matin. Une autre réception d'intergrenailles a eu lieu le 3 février 2022. Des rebuts d'anodes 0" x 6" de 23-24 auraient également été reçus le 31 janvier 2022.

Les supersacs de matières autres que celles identifiées Charge carbon présents à l'extérieur ont été entrés à l'intérieur des dômes, ce que nous avons pu constater avant de quitter les lieux. Le supersac présent près du conteneur de récupération de métal n'a pas été vérifié.

Une expédition de supersacs de Charge carbon a eu lieu durant l'inspection.

À notre arrivée au bureau, les échantillons sont placés au frigo.

14 Vérification complémentaire à l'intervention

SO

Une copie du formulaire *Informations sur les prélèvements* a été transmise à l'entreprise par courriel le 16 février 2022 (annexe 3) et l'original par la poste le 24 février 2022.

Les échantillons ont été envoyés par Purolator, le 23 février 2022, au CEAQ laboratoire de Laval dans une glacière avec blocs réfrigérants. La demande d'analyse figure en annexe 4 et le formulaire de Chaîne de possession figure en annexe 5. Les échantillons seront analysés pour les paramètres suivants, en lien avec le *Règlement sur les matières dangereuses* :

pH, métaux lixiviés (As, Ba, B, Cd, Cr, Hg, Pb, Se, U) et fluorures lixiviés, HAP, sulfure d'hydrogène

L'aspect des échantillons prélevés est présenté en annexe 6.

Le 22 février à 13h17, je contacte M. Sacco suite à son message téléphonique du 17 février. Nous discutons notamment de :

- M. Sacco voulait savoir l'objectif de l'inspection qui a été réalisée à savoir notamment si c'était une inspection annuelle ou si celle-ci concernait les plaintes et le dépoussiéreur. Je lui indique que ce n'était pas une inspection réalisée dans le cadre du programme PISMD, que cette dernière était liée à des plaintes reçues en novembre et décembre relativement à des émissions de poussières et la gestion des matières ainsi que pour la DC relative au dépoussiéreur; buts qui avaient été indiqués à 53-54. Il me demande si une inspection sera réalisée en lien avec le PISMD cette année. Je lui réponds que c'est possible, que cela dépend également de nos priorités et urgences à traiter. Lors de la dernière inspection, l'entreprise n'était pas à 100% à cause de la COVID et autres, mais la situation se serait améliorée et il aurait aimé pouvoir nous rencontrer notamment pour nous démontrer les différences entre l'an passé et cette année.
- Il se questionne relativement aux échantillons qui ont été prélevés et comprends que c'est en lien avec la présence de ces matières à l'extérieur qui ne devraient pas l'être. Je lui indique, pour chacun d'eux, l'endroit de prélèvement et les informations relativement à la nature de la matière échantillonnée à sa demande. Je lui explique que ceux-ci ont été prélevés en duplicata et qu'il est possible pour l'entreprise de les faire analyser si elle le souhaite; ce n'est pas une obligation. Le délai de conservation est de 180 jours. L'échantillonnage a été réalisé notamment afin de vérifier la nature dangereuse des matières présentes à l'extérieur. M. Sacco me confirme avoir reçu le formulaire *Informations sur les prélèvements*.
- J'indique à M. Sacco que nous avons été informés lors de l'inspection que le supersac près du conteneur de récupération de métal était prévu être mis dans ledit conteneur pour être disposé chez 23-24. M. Sacco m'indique que celui-ci n'a pas été mis dans le conteneur et a été entré à l'intérieur de l'entrepôt #1 ou dans le dôme #5 (à confirmer). Il me fera parvenir un courriel incluant une photo dudit supersac. Il n'y a eu aucune disposition effectuée chez 23-24 depuis l'inspection. Bien que le contenu du supersac (échantillon J-CAN1) semblait être constitué majoritairement de petites billes de métal, je lui rappelle que les matières reçues doivent être entreposées et gérées conformément à leur classification et en fonction des autorisations détenues par Caneptha. Elles doivent être disposées dans un lieu autorisé, le cas échéant. 23-24 n'est pas un lieu autorisé à recevoir des MDR.
- Plus de 23-24 supersacs de Charge carbon étaient présents à l'extérieur au moment de l'inspection. C'est un produit fini qui est gardé dans des sacs hydrofuges avec un «liner» en plastique par-dessus pour les protéger des intempéries. Caneptha se garde une réserve de cette matière pour pouvoir répondre aux demandes soudaines de la clientèle qui peuvent nécessiter un envoi rapide. Une quantité plus importante est donc produite pour parer à ces demandes. Il sait qu'au niveau de ses autorisations les matières doivent être entreposées à l'intérieur, mais l'emballage de cette matière permet de la protéger des intempéries autant que s'il était entreposé à l'intérieur. L'emballage permet de les garder à l'extérieur sans qu'il n'y ait de déversement ou

contamination. Cet aspect ferait partie de la demande d'autorisation soumise au Ministère. J'indique que certains dômes n'étaient pas remplis à pleine capacité et il y aurait eu de l'espace pour y mettre des sacs. M. Sacco me répond que l'espace qu'ils ont est temporaire, car ils vont la remplir avec un autre produit en fonction des arrivages. N'importe quand il pourrait y avoir entre 23-24 sacs à l'extérieur. C'est quelque chose qui arrive assez souvent. Ils peuvent passer environ 23-24 sacs par jour habituellement, qui partent la même journée ou le lendemain. Ils ne restent pas à l'extérieur pendant des semaines, d'habitude c'est 24-48 heures.

- Il ajoute qu'un de leur client principal, 23-24 est en grève présentement et ils ont dû diminuer/modifier les opérations. Une équipe travaille à la production d'une matière pour plusieurs jours ou semaines au lieu de produire une ou deux journées habituellement. Les employés ont peut-être produit plus de cette matière.
- Le carbone 1/8 arrive en «flat bed», environ une fois par mois, et est déchargé souvent à l'extérieur pour être entré tout de suite dans les entrepôts. Il ne s'agirait pas d'une matière dangereuse selon M. Sacco. L'entreprise de laquelle il provient 23-24 ferait un produit à base de résidus d'anodes provenant des alumineries. J'indique qu'il y a une susceptibilité que ce produit se classe MDR. Une demande par courriel lui sera envoyée afin d'obtenir un certificat d'analyse et/ou une fiche signalétique. Un rappel est fait à l'effet que cette matière doit être gérée et entreposée en fonction de sa classification. La matière serait entrée la veille de l'inspection.
- En ce qui concerne les toiles brisées de certains dômes, elles ne sont toujours pas réparées. Suite à de grands vents, les toiles se sont brisées. L'an passé, ils ont donné une soumission pour faire réparer les toiles. En juillet, l'entrepreneur s'est présenté avec des toiles dont les mesures qu'il a reçues de son fournisseur n'étaient apparemment pas bonnes. Il était supposé revenir en septembre, mais ne se serait pas présenté. M. Sacco lui aurait envoyé des courriels lui demandant notamment des explications et un suivi, car il savait qu'il devait revenir au Ministère à cet égard pour expliquer pourquoi cela n'a pas été complété. Il n'a pas eu de retour. L'entrepreneur se serait représenté il y a quelques semaines pour prendre d'autres mesures et devait revenir la semaine d'ensuite pour débiter les travaux. Il ne se serait jamais présenté. Il semble que ce serait difficile de trouver un autre fournisseur et il y aurait des difficultés d'approvisionnement pour les toiles. Je demande à M. Sacco de me transmettre si possible le dernier échange avec l'entrepreneur et me mentionner la problématique évoquée en lien avec la difficulté de trouver un entrepreneur et les toiles. Il est d'accord.
- M. Sacco indique qu'il semble y avoir une nuance dans les anodes, certaines étant considérées dangereuses alors que d'autres ne le seraient pas. Il se questionne à cet égard en lien avec l'ANC émis relativement au rapport annuel. Selon la fiche signalétique qu'il possède, les mégots d'anode ne seraient pas considérés comme matière dangereuse alors que les mégots-piquets le seraient. Je lui mentionne que pour déterminer si une matière est dangereuse ou non on ne peut se baser uniquement sur une fiche signalétique. Ce sont les articles 3 et 4 du RMD qui s'appliquent à moins que les matières soient exclues à l'article 2. Des analyses doivent donc être réalisées afin de vérifier si la matière possède une propriété énoncée à l'article 3 ou si elle est assimilée à une matière dangereuse en vertu de l'article 4. La responsabilité de la bonne classification de la matière est à la fois pour le générateur et le destinataire, notamment en lien avec l'article 11 du RMD (contrats préalables à l'expédition). Les matières nommées dans l'ANC figuraient dans les registres trimestriels de Caneppta comme MDR avec une classification MDR. Celles-ci doivent figurer au rapport annuel comme matières ayant été reçues et traitées le cas échéant. M. Sacco dit que cela n'a jamais été fait par Caneppta. M. Sacco dit avoir fait des démarches auprès des générateurs pour comprendre et vérifier la classification des matières envoyées et voir si une décision a été prise par le Ministère ou autre pour les classer MDR ou non. L'ancien propriétaire n'avait jamais envoyé un rapport annuel avec ces produits qui n'étaient apparemment pas considérés comme MDR. Il se questionne sur le pourquoi ces matières sont classées comme dangereuses. Je lui rappelle également que des matières ont été identifiées par Caneppta dans la demande d'autorisation de 2012 ou 2013 comme MDR.
- M. Sacco indique vouloir mettre les choses en ordre et conformes à la réglementation applicable.
- L'adresse postale de l'entreprise m'est confirmée par M. Sacco (il s'agit bien de celle indiquée dans les deux derniers ANC transmis). Il dit ne pas les avoir reçus.

Le 16 mars 2022, un courriel de Caneppta (annexe 7) nous est transmis lequel inclus notamment une photo du sac entré dans le dôme après notre visite ainsi qu'un bon de commande et des échanges courriels avec le fournisseur relativement au suivi de la réparation des toiles.

15 Conclusion

La présence sur la neige de poussières noires a été observée dans le Parc Barbe-Denys-de-la-Trinité à la hauteur de Les Entreprises Caneppta ltée. Celles-ci sont de moindre importance que celles observées lors de la dernière inspection réalisée en mars 2021. Un chargement d'un camion au moyen d'un chargeur sur roues à l'extérieur a été observé vers 9h55. Aucune émission de poussières n'a été constatée lors de cette opération.

Six dômes et deux entrepôts sont présents sur le terrain de l'entreprise. L'inventaire exhaustif des matières présentes à l'intérieur des dômes et entrepôts n'a pas été effectué lors de la présente inspection. Un des dômes ne contenait que divers équipements, aucune matière n'y était entreposée. Rappelons que les autorisations actuellement détenues par l'entreprise prévoient 3 grands entrepôts et un dôme. Il y a un manquement à l'article 123.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Cet aspect avait été signifié dans l'ANC émis le 16 juin 2021.

Des trous dans les toiles de certains dômes ont été constatés. Selon la lettre du 16 avril 2012 faisant partie de l'autorisation émise le 20 juin 2012, «Toutes les matières premières sur le site sont entreposées dans des abris mobiles fermés et étanches, entièrement isolés des intempéries et du vent, sur des planchers d'asphalte MD-16 de 4 po d'épaisseur.» Cet aspect avait été signifié dans l'ANC émis le 16 juin 2021. Il y a un manquement à l'article 123.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Des démarches auraient été entreprises afin de les faire réparer, mais un problème avec l'entrepreneur et avec l'approvisionnement en toiles auraient retardé leur remplacement/réparation commandé initialement l'été dernier.

15 Conclusion

Aucune matière en vrac (tas) n'a été constatée à l'extérieur. Des supersacs de matières étaient présents à l'extérieur au moment de l'inspection. Il s'agirait notamment, selon l'information obtenue, de Carbone 1/8 provenant de l'entreprise 23-24 et de résidus de grenailleuses provenant de 23-24 respectivement reçus la veille et le jour même de l'inspection. Un supersac identifié :

Résidus de la grenailleuse à mégots
 Résidus de nettoyage des mégots d'anode

Classification

RMD : E07
 Anodes et cathodes usés
 État physique : S-solide
 Date d'entreposage : 31-01-2022
 Poids (kg) : 23-24

était également présent près d'un conteneur de récupération de métal. Les matières précédemment mentionnées ont été échantillonnées de manière légale et les duplicatas ont été remis au justiciable. Ils seront analysés en fonction du Règlement sur les matières dangereuses notamment pour vérifier leur nature. L'intervenant a été avisé que les matières reçues doivent notamment être entreposées et gérées conformément à leur classification ainsi qu'aux autorisations détenues. Leur disposition doit être effectuée dans un lieu autorisé le cas échéant. Les supersacs précédemment mentionnés ont été entrés à l'intérieur lors de l'inspection ou à la suite de celle-ci selon l'information obtenue.

Plus de 23-24 supersacs de produits finis Charge carbon étaient présents à l'extérieur. Ces sacs étaient entièrement emballés dans un sac de plastique («liner») limitant le risque d'émission à l'environnement dans la mesure où leur emballage demeure scellé. L'entreposage extérieur de cette matière serait assez courant et de courte durée (habituellement 24-48 heures). L'autorisation ne prévoit pas d'entreposage de matières à l'extérieur. Il y a manquement à l'article 123.1 de la LQE.

La présence de poussières noires au sol et dans la neige sur le site est observée sur une grande portion du terrain. Il y a susceptibilité de contaminer les sols, l'eau de surface ou l'eau souterraine. L'entreprise doit notamment procéder à un suivi annuel des eaux souterraines et de surface.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

↓↑ - + □ SO

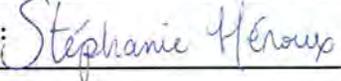
1	Manquement :	Étant titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la présente loi le 20 juin 2012 pour la Construction et exploitation d'une usine de traitement de produits à base de carbone à savoir ne pas avoir respecté les normes, les conditions, les restrictions et les interdictions qui y sont prévues, à savoir <ul style="list-style-type: none"> - Présence de 6 dômes et 2 entrepôts, dont 5 dômes et 2 entrepôts servant à entreposer les matières alors qu'il est prévu 3 grands entrepôts et un dôme; - Entreposage extérieur de matières (plus de 23 supersacs de Charge carbon) - Trous dans des dômes ne permettant pas de protéger les matières entreposées des intempéries 	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : C
	Référence légale :	Article 123.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain :	Très faible risque d'atteinte (mineur)	
	Explication :	La présence d'un plus grand nombre de dômes ou entrepôts que ceux autorisés ne porte pas atteinte à la santé, la sécurité, le bien-être ou le confort de l'être humain dans la mesure où les activités qui y sont réalisées ne sont pas sources d'émission de poussières par exemple. Idem pour ce qui est des trous dans les dômes. Les supersacs de charge carbon entreposés à l'extérieur sont emballés dans un «liner» limitant ainsi les risques d'émission.	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune :	Très faible risque d'atteinte (mineur)	
	Les conséquences sont :	Complètement réversibles	
	Explication :	Les trous dans les dômes peuvent être réparés. Aucune émission de poussières à l'extérieur émanant des trous n'est constatée. La présence d'un plus grand nombre de dômes ou entrepôts que ceux autorisés présente un très faible risque d'atteinte dans la mesure où les activités qui y sont réalisées sont effectuées selon les conditions des autorisations détenues par l'entreprise. Les supersacs de charge carbon entreposés à l'extérieur sont emballés dans un «liner» limitant ainsi les risques d'émission. La présence de poussières noires au sol et dans la neige sur le site est observée sur une grande portion du terrain. Il y a susceptibilité de contaminer les sols, l'eau de surface ou l'eau souterraine. Une vérification des résultats de la dernière campagne de caractérisation sera effectuée.	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché :	Peu sensible (mineur)	
	Explication :	L'entreprise est située dans un quartier industriel. Une zone de conservation (Parc Barbe-Denys-de-la-Trinité) est adjacente à l'entreprise, à l'est de celle-ci, mais elle ne recèle aucune espèce animale ou végétale à risque. Deux marécages sont également présents dans cette zone, mais sont peu susceptibles d'être affectés par les poussières pouvant être émises selon les constats réalisés (pas d'émission de poussières constatés lors de l'inspection) et en lien avec les manquements constatés.	

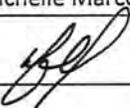
16.1 Facteurs aggravants

□ SO

<input checked="" type="checkbox"/>	Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants : manquements à l'article 123.1 signifiés dans les ANC émis les 16 juin 2021 et 15 mars 2019, à l'article 20, al.2 partie 2 de la LQE signifié dans l'ANC émis le 16 juin 2021, à l'article 12 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère signifié dans l'ANC du 16 juin 2021, à l'article 74 du RAA signifié dans l'ANC du 15 mars 2019
<input type="checkbox"/>	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifiés par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :
<input checked="" type="checkbox"/>	Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.
<input type="checkbox"/>	Autre facteur aggravant à considérer :

16.2 Facteurs atténuants <input type="checkbox"/> SO	
<input type="checkbox"/>	Le ou les manquements constatés sont fortuits ou accidentels.
<input type="checkbox"/>	Le contrevenant avait mis en place des mesures raisonnables de prévention pour protéger l'environnement et le ou les manquements sont survenus à la suite d'une défaillance ou d'un bris exceptionnels.
<input checked="" type="checkbox"/>	Le contrevenant au moment de la constatation du ou des manquements avait déjà pris des mesures pour corriger la situation, à savoir des démarches ont été effectuées auprès d'un fournisseur pour la réparation/remplacement des toiles
<input type="checkbox"/>	Autre facteur atténuant à considérer :

17 Recommandations	
Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Mineur avec facteurs aggravants	
Ainsi, je recommande d'émettre un avis de non-conformité pour le manquement précédemment cité. art. 37	
En ce qui concerne les matières présentes à l'extérieur et qui ont été échantillonnées, évaluer les suites à donner au dossier une fois les résultats d'analyse des échantillons reçus.	
Vérifier le rapport de suivi des eaux souterraines et de surface.	
Rédigé par : Stéphanie Héroux	Fonction : Inspectrice
Signature : 	Date de signature : 2022-03-23

18 Vérification du rapport d'intervention <input type="checkbox"/> SO	
Approuvé par : Michelle Marcotte	Fonction : Chef d'équipe
Signature : 	Date : 2022-04-12
Commentaires :	

Photos

Les Entreprises Canepta Itée



IMG_0001.JPG

Vue des Entreprises Canepta Itée à partir du parc Barbe-Denys-de-la-Trinité



Panorama 2022-02-11.jpg

Sentier du parc Barbe-Denys-de-la-Trinité à proximité des Entreprises Canepta Itée

Photos

Les Entreprises Canepita Itée



IMG_0007.JPG

Présence de poussières sur la neige du parc Barbe-Denys-de-la-Trinité



IMG_0008.JPG

Présence de poussières sur la neige du parc Barbe-Denys-de-la-Trinité



IMG_0009.JPG



IMG_0016.JPG

Trou dans la toile du dôme #1



IMG_0017.JPG

Intérieur du dôme #1

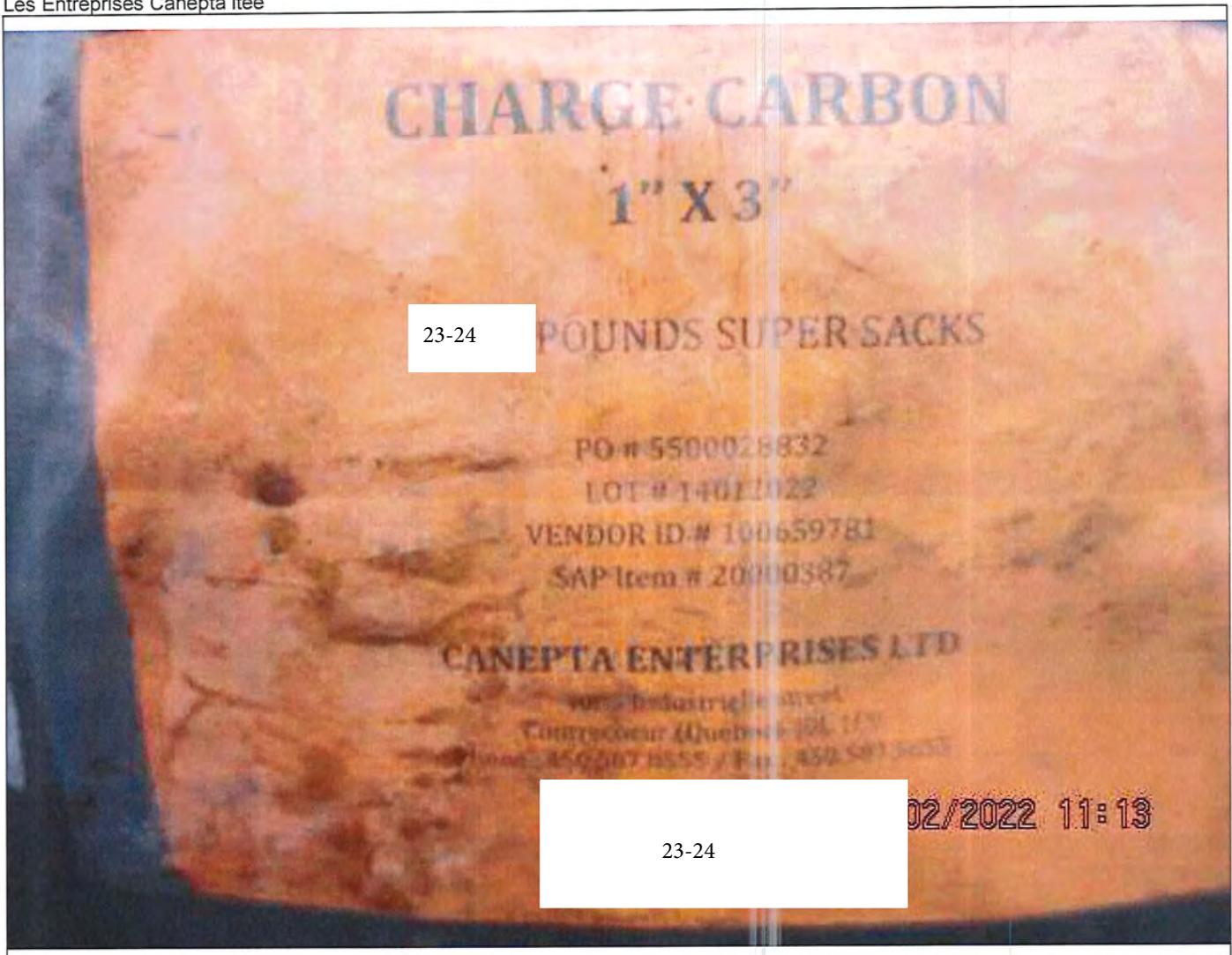


IMG_0018.JPG

Trou dans la toile du dôme #1

Photos

Les Entreprises Canepta ltée



23-24

23-24

11/02/2022 11:13

IMG_0020.JPG

Feuille présente sur l'un des supersacs présents près du dôme #1 avec inscription notamment: Charge Carbon 1" x 3", 23-24



Panorama 2.jpg

Supersacs identifiés Charge Carbon présents à l'extérieur près du dôme #1 et de l'entrepôt #2 (23-24 sacs)

Photos

Les Entreprises Canepta Itée



IMG_0025.JPG

Feuille présente sur l'un des supersacs présents près du dôme #1 avec inscription notamment: Charge Carbon 1" x 3", 23-24



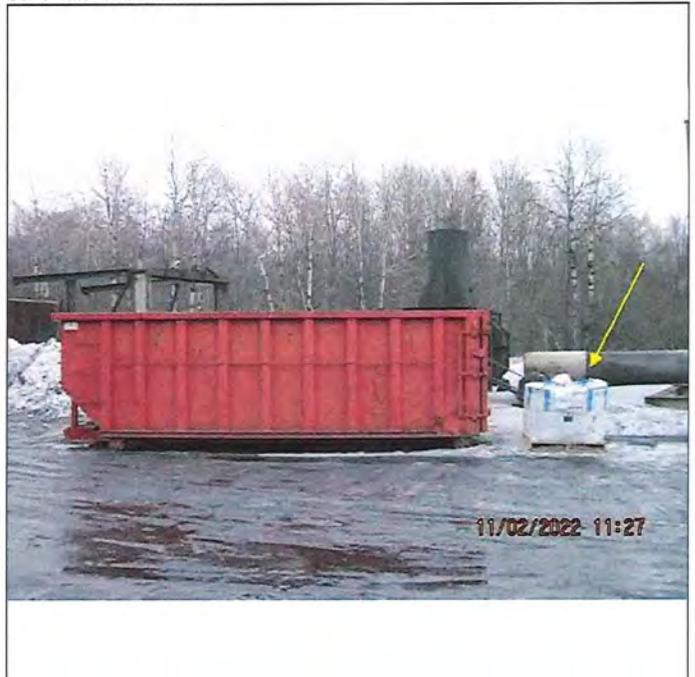
IMG_0027.JPG

Étiquette présente sur le supersac présent près d'un conteneur de récupération de métal, à l'arrière de l'entreprise, près du chemin de fer. Y sont notamment inscrits: 23-24



IMG_0029.JPG

Matière entreposée dans le supersac présent près du conteneur de récupération de métal



IMG_0030.JPG

Supersac entreposé près d'un conteneur de récupération de métal



IMG_0031.JPG

Supersac entreposé près d'un conteneur de récupération de métal

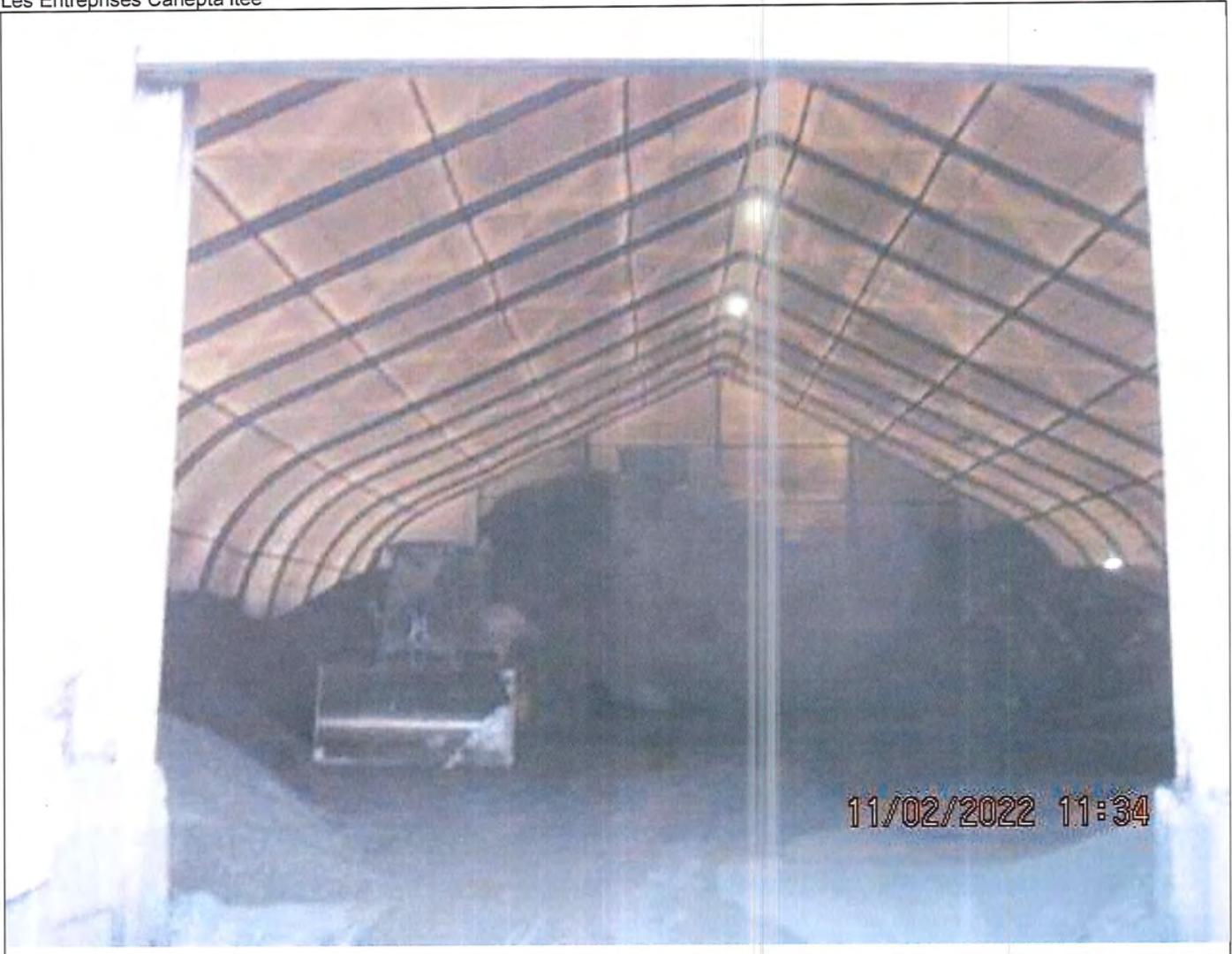


IMG_0034.JPG

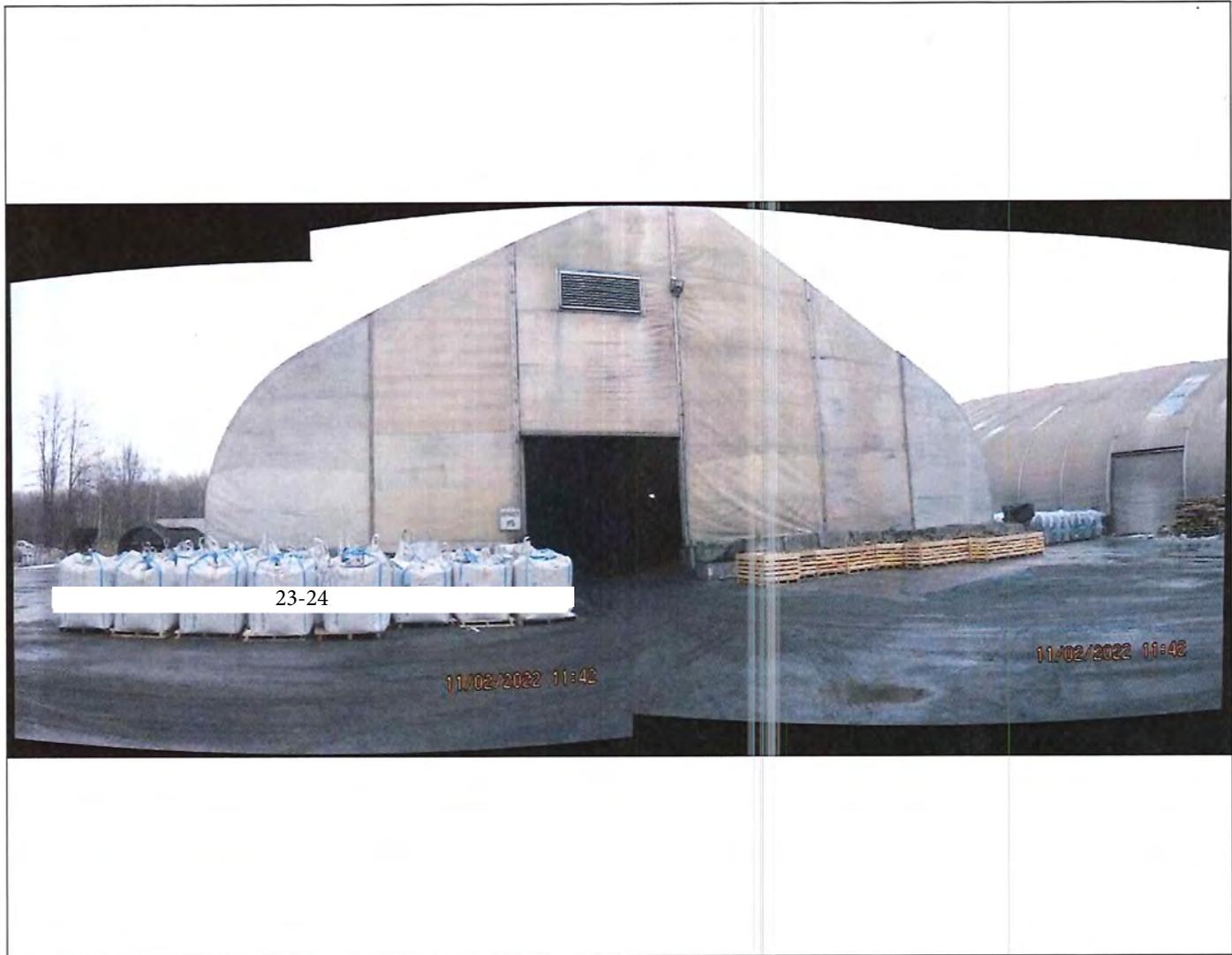
23-24 supersacs de Charge carbon présents entre le dôme #1 et le dôme #2

Photos

Les Entreprises Canepta ltée



IMG_0035.JPG
Intérieur du dôme #2



Panorama 3.jpg
Supersacs présents à l'extérieur du dôme #2 et boîtes de bois renfermant des gueuses

Photos

Les Entreprises Canepta Itée



23-24



IMG_0039.JPG

Supersacs présents à l'extérieur près du dôme #2, inscription 23-24



IMG_0040.JPG

Matière entreposée dans l'un des supersacs avec inscription 23-24

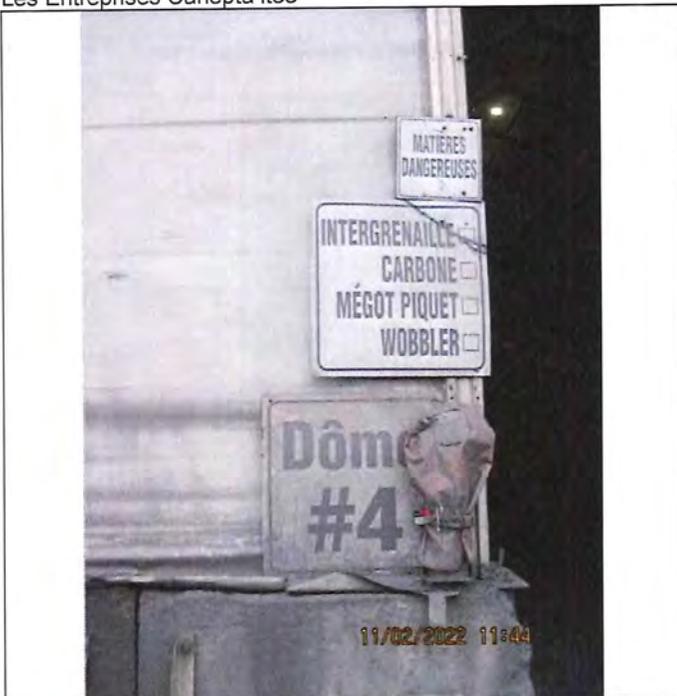


IMG_0041.JPG

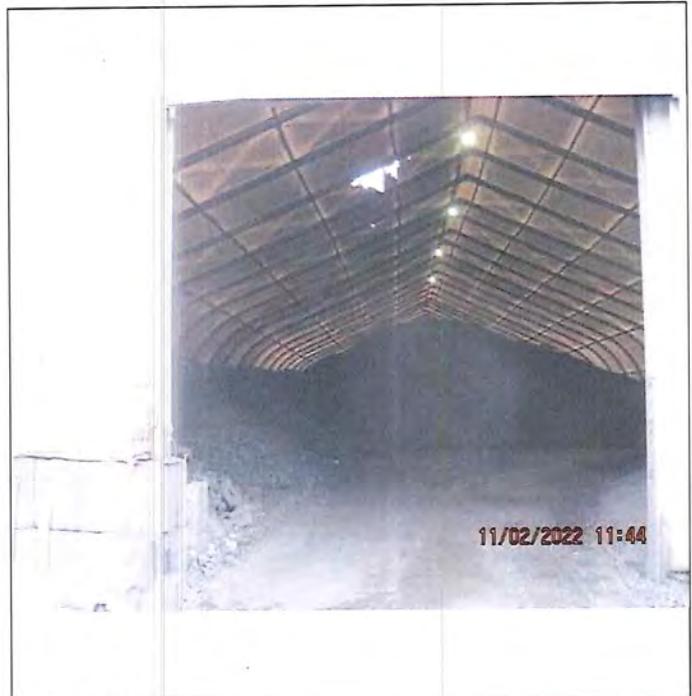
Présence de poussières grises/noires sur le sol et dans la neige mise en tas (entre les dômes #2 et #4)

Photos

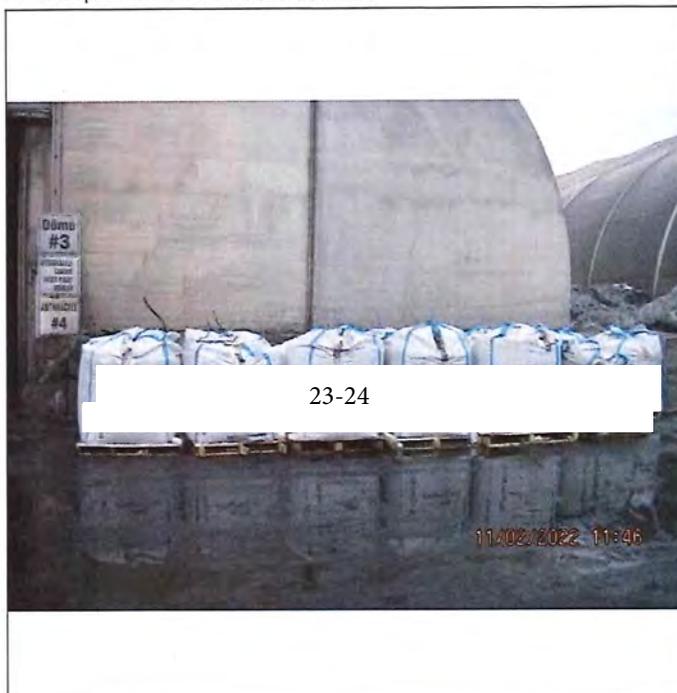
Les Entreprises Canepta Itée



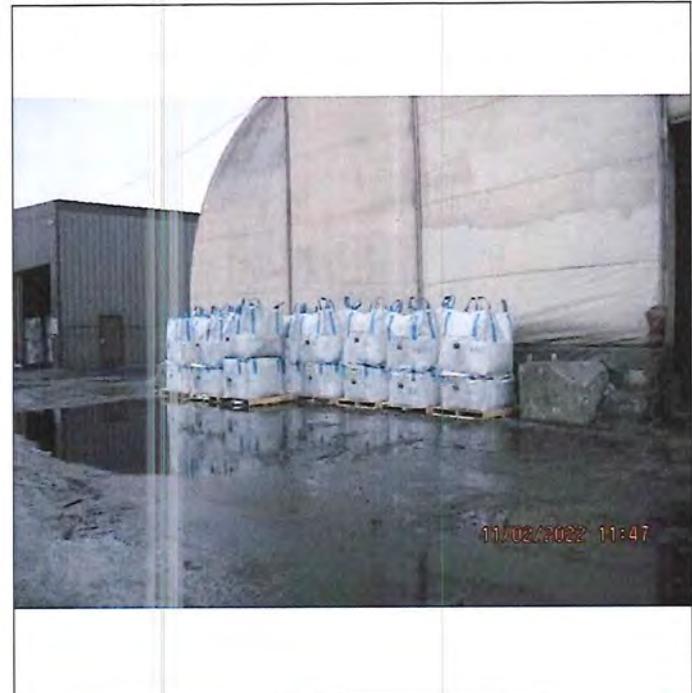
IMG_0042.JPG
Affiches présentes à l'entrée du dôme #4



IMG_0043.JPG
Intérieur du dôme #4



IMG_0045.JPG
Supersacs à l'extérieur, près du dôme #3, avec inscriptions 23-24



IMG_0046.JPG
23-24 supersacs à l'extérieur près du dôme #3, pas d'identification



IMG_0047.JPG
Affiches présentes à l'entrée du dôme #3



IMG_0048.JPG
23-24 supersacs à l'extérieur près du dôme #3, pas d'identification

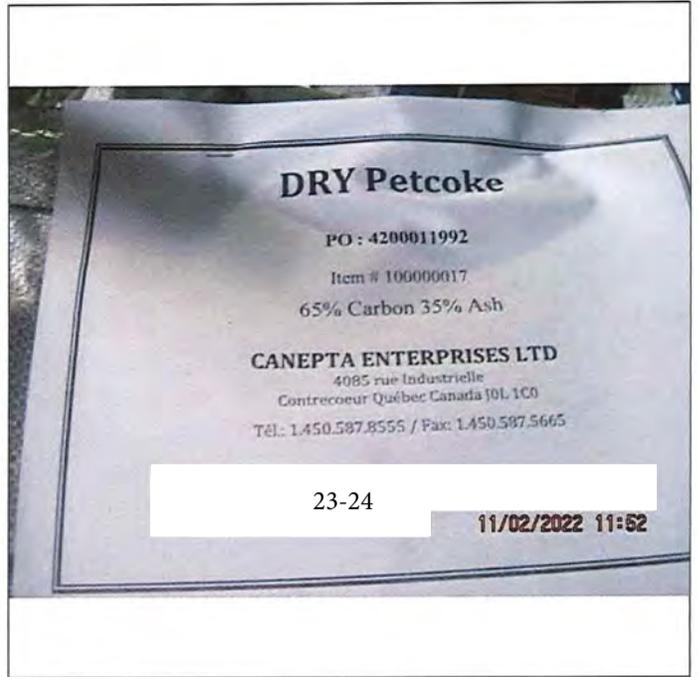
Photos

Les Entreprises Canepta Itée



IMG_0049.JPG

23-24 supersacs à l'extérieur près du dôme #3. pas d'identification à l'avant-plan et supersacs avec inscriptions 23-24 (idem que photo IMG_0045) à l'arrière



IMG_0051.JPG

Étiquette présente sur l'un des supersacs entreposé à l'intérieur de l'entrepôt #1, sur laquelle sont notamment inscrits: Pet Coke, 65% carbon 35% ash



IMG_0052.JPG

Supersacs entreposés à l'intérieur de l'entrepôt #1, plusieurs avec étiquette Dry Petcoke telle que montrée à la photo IMG_0051



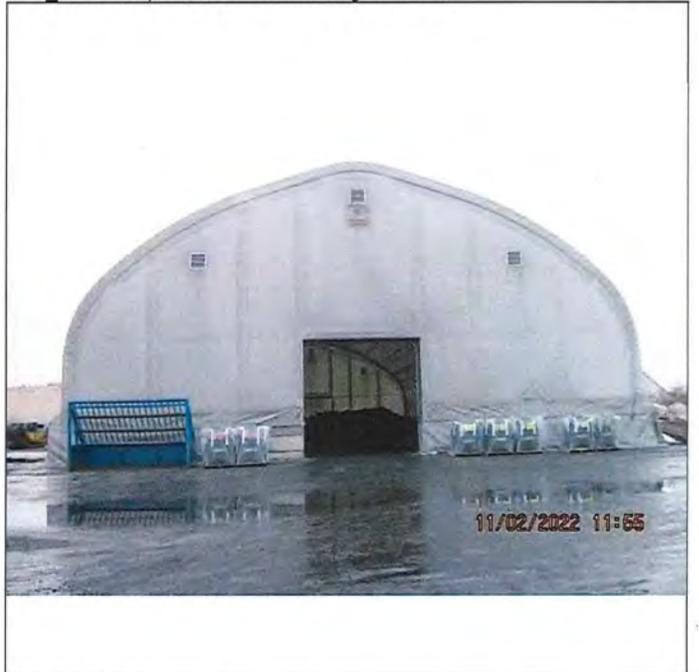
IMG_0053.JPG

Feuille posée sur l'un des supersacs présents à l'extérieur sur la photo IMG_0054 indiquant notamment Charge Carbon, 23-24



IMG_0054.JPG

Supersacs avec feuille indiquant Charge Carbon présents à l'extérieur près de l'entrepôt #1

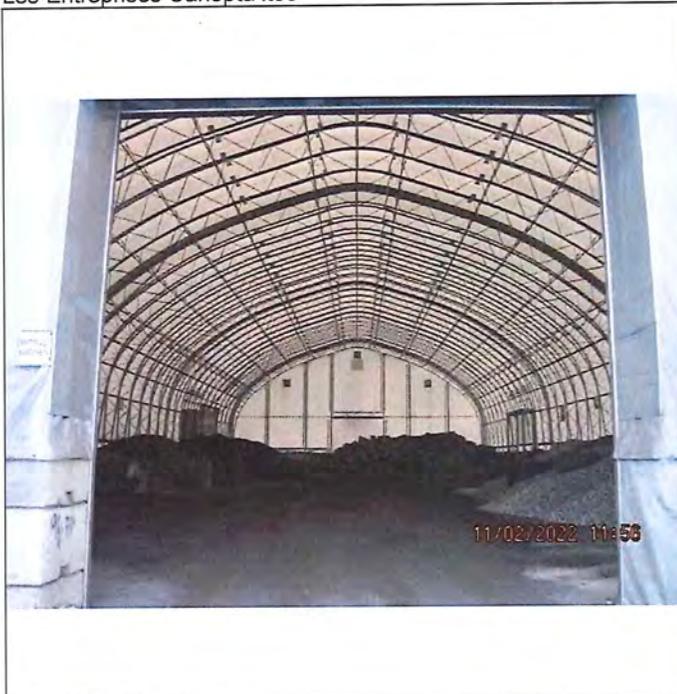


IMG_0055.JPG

Dôme #5 et supersacs présents à l'extérieur

Photos

Les Entreprises Canepta Ltée



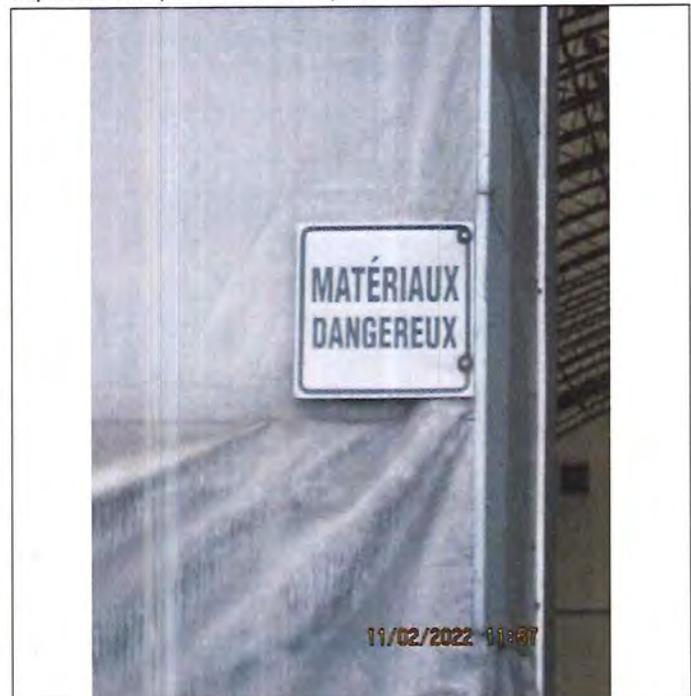
IMG_0056.JPG
Intérieur du dôme #5



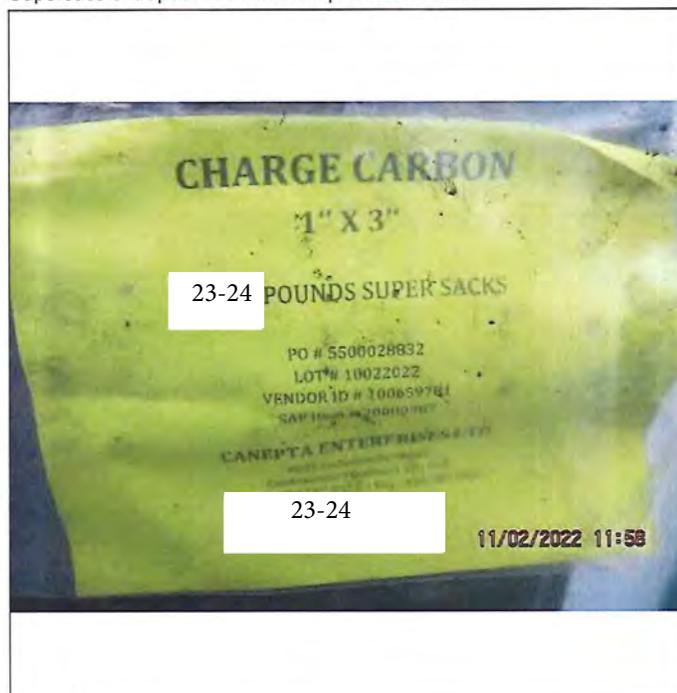
IMG_0057.JPG
Supersacs entreposés à l'extérieur près du dôme #5



IMG_0058.JPG
Supersacs entreposés à l'extérieur près du dôme #5



IMG_0059.JPG
Affiche présente à l'entrée du dôme #5



IMG_0060.JPG
Feuille posée sur l'un des supersacs présents à l'extérieur sur les photos IMG_0055 et IMG_0057 indiquant notamment Charge Carbon, 23-24



IMG_0061.JPG
Feuille posée sur l'un des supersacs présents à l'extérieur sur les photos IMG_0055 et IMG_0058 indiquant notamment Charge Carbon, 23-24

Photos

Les Entreprises Canepta Itée



IMG_0062.JPG

Amas de matières présentes à l'intérieur du dôme #5



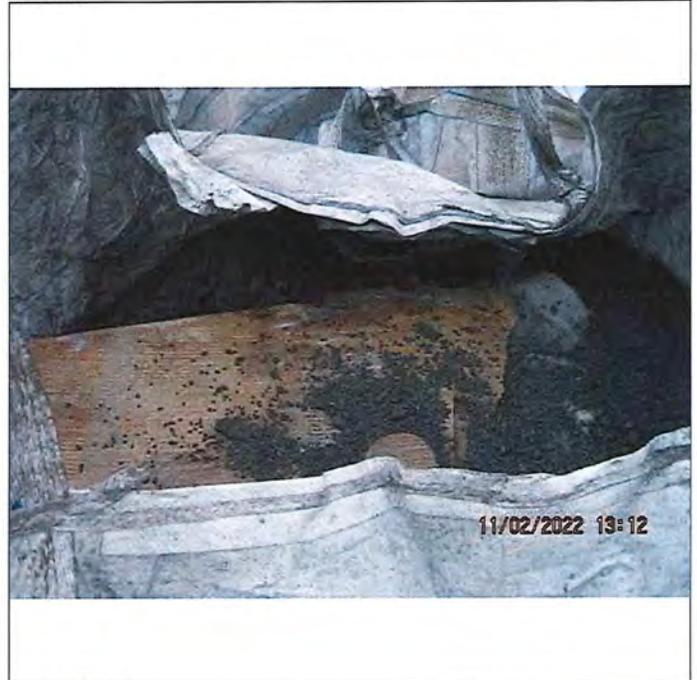
IMG_0063.JPG

Une des extrémités du dôme #3 sur laquelle une partie de la toile est absente



IMG_0064.JPG

Conteneur de récupération de métal au nom de 23-24



IMG_0065.JPG

Matière contenue dans le supersac situé près du conteneur de récupération de métal. Échantillonnée (M-CAN1 et J-CAN1)



IMG_0066.JPG

Matière contenue dans le supersac situé près du conteneur de récupération de métal. Échantillonnée (M-CAN1 et J-CAN1)

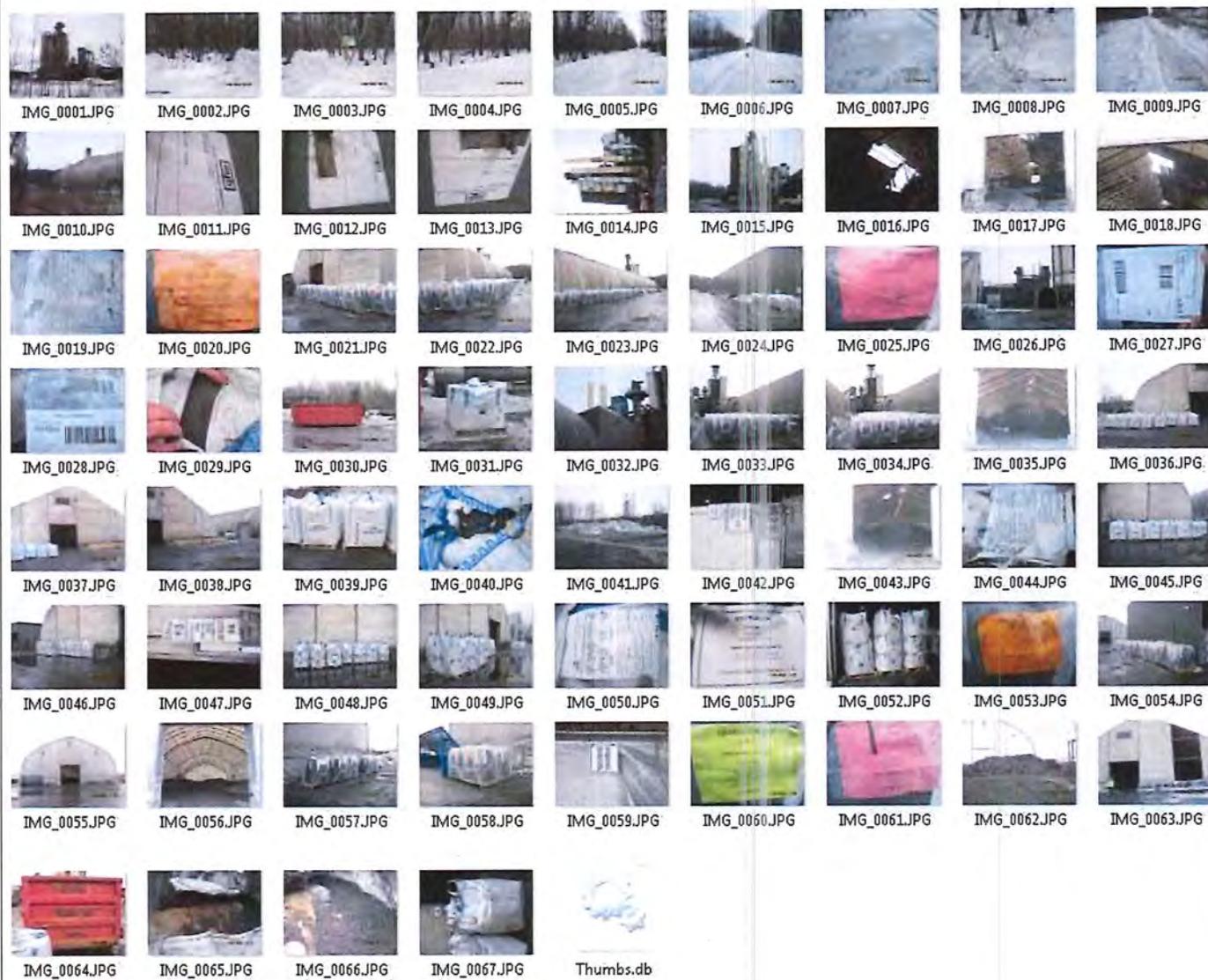


IMG_0067.JPG

Supersac près du dôme #2 dont le contenu a été échantillonné (échantillon M-CAN2 et J-CAN2)

Photos

Les Entreprises Canepta Itée



Miniatures 2022-02-11.JPG

Ensemble des photos prises lors de l'inspection par Stéphanie Héroux

Photos

Les Entreprises Canepa Itée



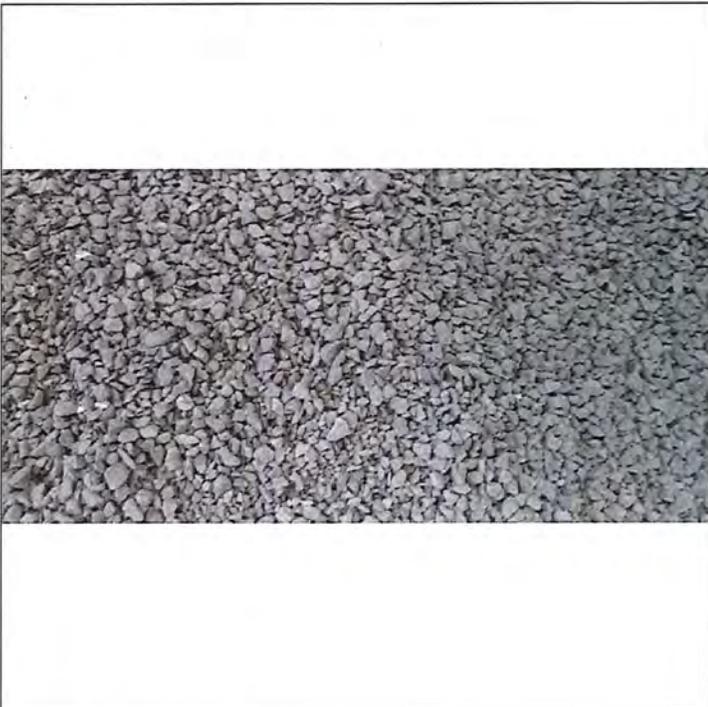
20220211_110447.jpg

Entreposage d'équipements dans le dôme #6



20220211_110754_HDR.jpg

Matières présentes à l'intérieur du dôme #1



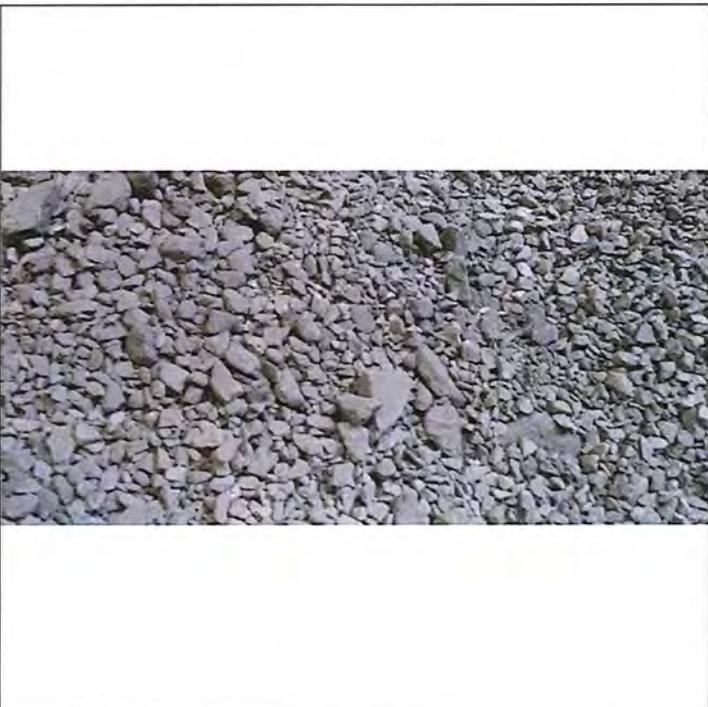
20220211_110759.jpg

Aspect d'une matière présente dans le dôme #1



20220211_110806.jpg

Trou dans la toile du dôme #1



20220211_110820.jpg

Aspect d'une matière présente dans le dôme #1



20220211_110850.jpg

Station d'ensachage présente dans le dôme #1

Photos

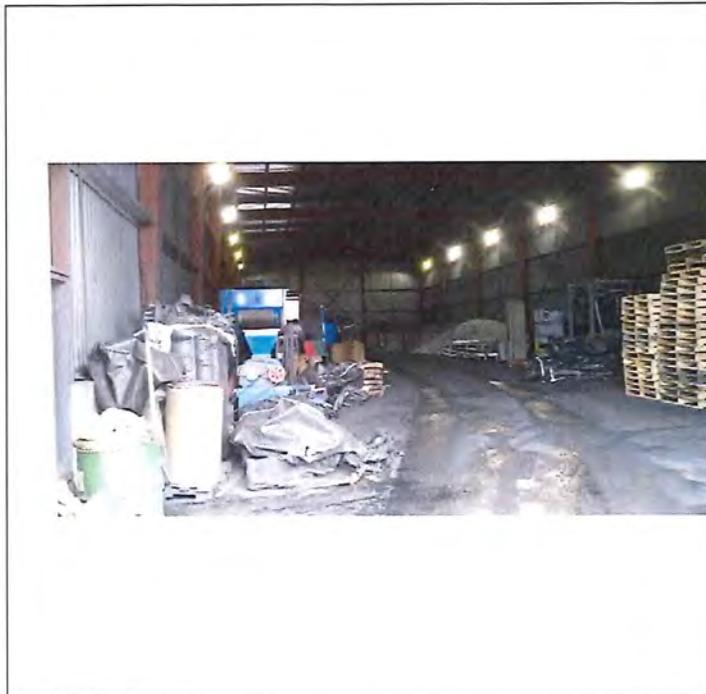
Les Entreprises Canepa Itée



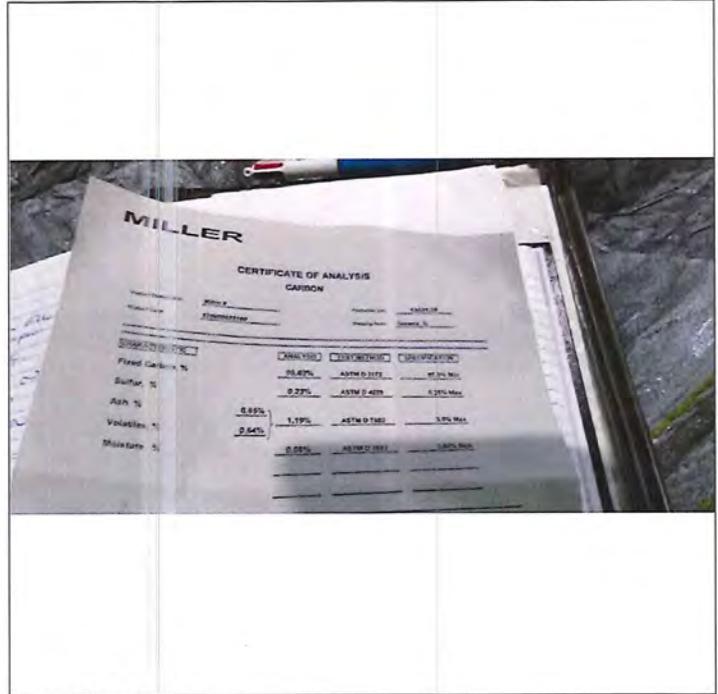
20220211_110928.jpg
Station d'ensachage présente dans le dôme #1



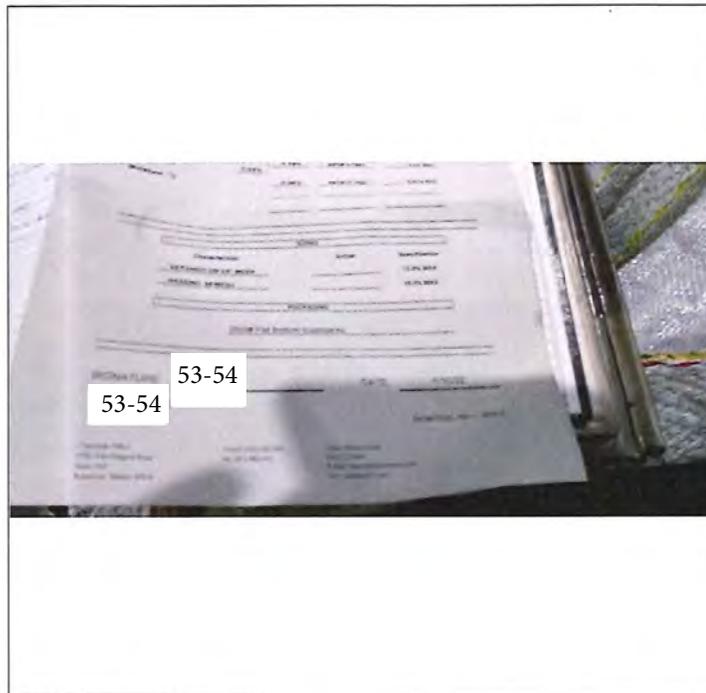
20220211_111708_HDR.jpg
Intérieur de l'entrepôt #2



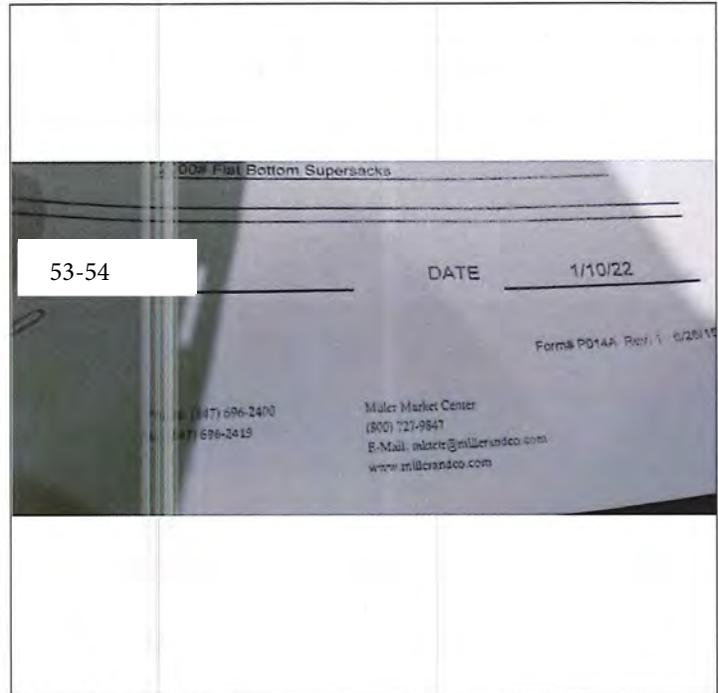
20220211_111714.jpg
Intérieur de l'entrepôt #2



20220211_112023.jpg
Feuille apposée sur un supersac présent à l'intérieur de l'entrepôt #2 (1 de 3) voir photo 20220211_112146



20220211_112029.jpg
Feuille apposée sur un supersac présent à l'intérieur de l'entrepôt #2 (2 de 3) voir photo 20220211_112146



20220211_112036.jpg
Feuille apposée sur un supersac présent à l'intérieur de l'entrepôt #2 (3 de 3) voir photo 20220211_112146

Photos

Les Entreprises Canepa Itée



20220211_112137.jpg

Matière présente à l'intérieur de l'entrepôt #2



20220211_112142_HDR.jpg

Intérieur de l'entrepôt #2



20220211_112146.jpg

Supersacs «Miller» présents dans l'entrepôt #2

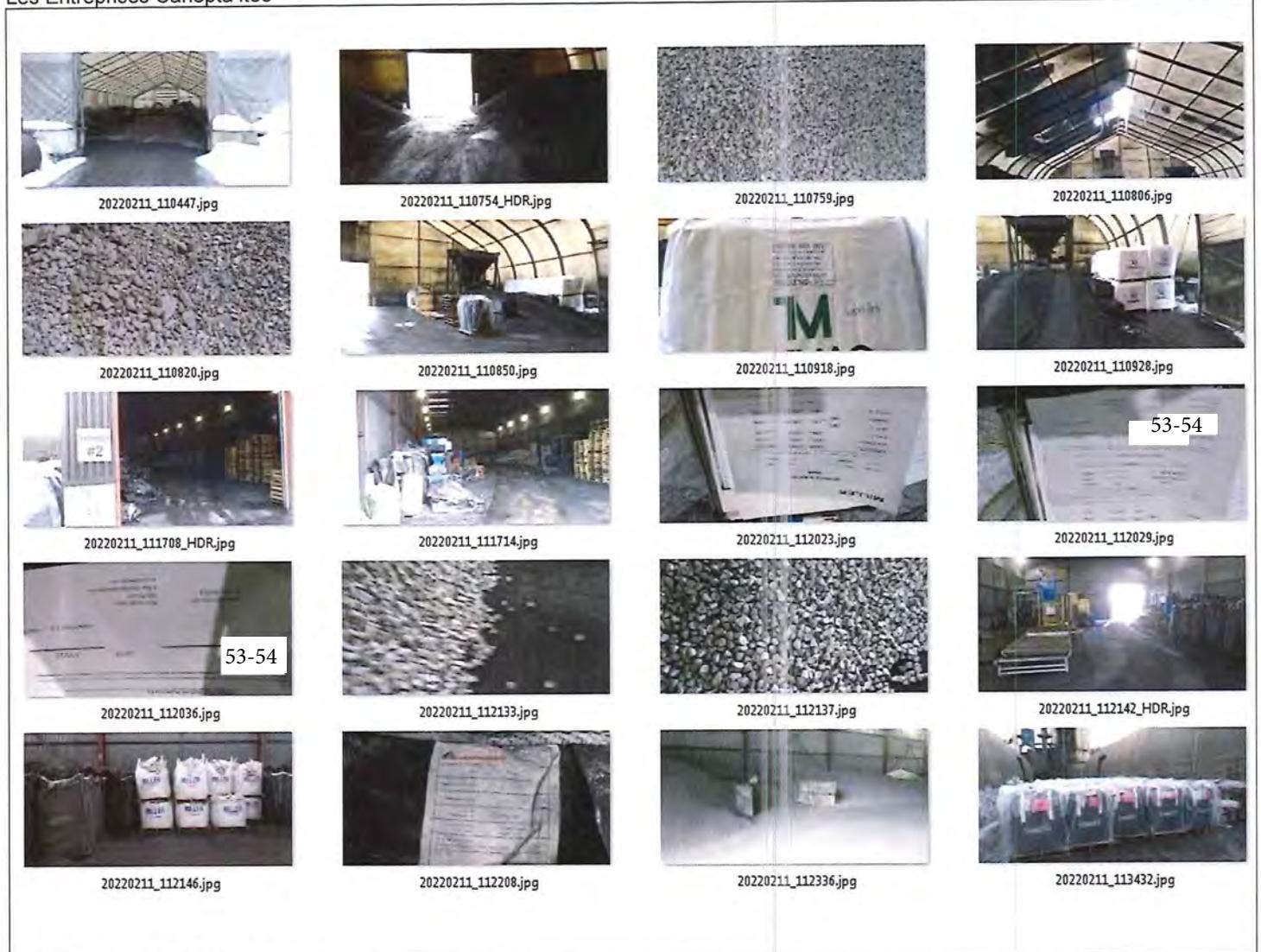


20220211_112336.jpg

Matières entreposées à l'intérieur de l'entrepôt #2

Photos

Les Entreprises Canepa Itée



Miniatures 2022-02-11 (Yann Bureau).JPG

Ensemble des photos prises par Yann Bureau lors de l'inspection

Annexe 1

Formulaire Remise du duplicata

Numéro de dossier : 7610-16-01-1085400

Nom du dossier : Les Entreprises Canepita Inc

Je soussigné(e), _____ 53-54 _____, accepte de prendre possession du
(nom du ou de la justiciable) ✓

duplicata mis sous scellé par le personnel du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la

Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le 2022-02-11,
(date)

au 4085, rue Industrielle à Contrecoeur

(lieu de prélèvement)

J'ai été informé du mode et du délai de conservation recommandés pour assurer l'intégrité du duplicata.

J'ai aussi été informé de la possibilité de faire analyser le duplicata dans un laboratoire. Les échantillons

identifiés sur le formulaire *Informations sur les prélèvements* m'ont été remis. Les numéros de scellés du

duplicata sont les suivants :

ECO2612

ECO2610

ECO2606

53-54

n'était pas présent lors de la prise des échantillons.

*Formulaire sera transmis
la semaine du 14 février.*

Signé à Contrecoeur, le 2022-02-11.
(ville) (date)

53-54
justiciable / en lettres moulees ✓

53-54
signature du ou de la justiciable ✓

Stéphanie Héroux
représentant du Ministère / en lettres moulées

Gestionnaire de procédures
fonction du ou de la justiciable
Stéphanie Héroux
signature du représentant du Ministère

p. j. Formulaire *Informations sur les prélèvements*.

Annexe 2

Bons de connaissance pour des matières présentes en supersacs à l'extérieur

Annexe 3

Courriel du 16 février 2022 incluant une copie du formulaire Informations sur les prélèvements transmis à l'entreprise

Héroux, Stéphanie

De: Patrick Sacco < 53-54 >
Envoyé: 17 février 2022 09:08
À: Héroux, Stéphanie
Objet: [Externe] Return Receipt (displayed) -Formulaire Informations sur les prélèvements et laboratoires accrédités
Pièces jointes: [Externe] Return Receipt (displayed) -Formulaire Informations sur les prélèvements et laboratoires accrédités

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Héroux, Stéphanie

De: Microsoft Outlook
À: 53-54
Envoyé: 16 février 2022 16:52
Objet: Relayé : Formulaire Informations sur les prélèvements et laboratoires accrédités

La remise à ces destinataires ou groupes est terminée, mais aucune notification de remise n'a été envoyée par le serveur de destination :

53-54

53-54

Objet : Formulaire Informations sur les prélèvements et laboratoires accrédités

Héroux, Stéphanie

De: Héroux, Stéphanie
Envoyé: 16 février 2022 16:52
À: 53-54 53-54
Objet: Formulaire Informations sur les prélèvements et laboratoires accrédités
Pièces jointes: Informations sur les prélèvements.JPG

Importance: Haute

Bonjour M. Sacco et 53-54

Pour faire suite à l'échantillonnage de certaines matières présentes en supersacs à l'extérieur lors de l'inspection du 11 février dernier, veuillez trouver ci-joint le formulaire *Informations sur les prélèvements* pour les échantillons sous scellés (ECO2612, ECO2610 et ECO2606) qui ont été remis à 53-54 lors de l'inspection. La copie papier de ce document vous sera transmise par la poste à l'adresse suivante :

Les Entreprises Canepta ltée
4085, rue Industrielle
Contrecoeur (Québec) J0L 1C0

Veuillez nous confirmer svp que cette adresse est toujours valide et/ou la modifier au besoin.

Le lien internet suivant vous réfère aux laboratoires accrédités : [Le ministère - Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec - Nos programmes \(gouv.qc.ca\)](http://Le%20minist%C3%A8re%20-%20Centre%20d'expertise%20en%20analyse%20environnementale%20du%20Qu%C3%A9bec%20-%20Nos%20programmes%20(gouv.qc.ca))

N'hésitez pas à communiquer avec moi au besoin.

Meilleures salutations,

Stéphanie Héroux

Inspectrice- Secteur industriel

Direction régionale de la Montérégie

Direction générale du contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

201, place Charles-Lemoyne, 2^e étage, Longueuil (Québec) J4K 2T5

Bureau : (450) 928-7607 poste 327

✉ stephanie.heroux@environnement.gouv.qc.ca

Urgence-Environnement 1 866 694-5454

Ce message électronique est confidentiel, peut être protégé par le secret professionnel et est à l'usage exclusif de la personne ou entité dont le nom apparaît plus haut. Si vous n'êtes pas le destinataire ci-haut mentionné, veuillez noter que vous ne pouvez divulguer, distribuer ou copier ce message et que l'utilisation des informations est prohibée. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser immédiatement.
Merci.

INFORMATIONS SUR LES PRÉLÈVEMENTS

Nom : Les Entreprises Compta Stée
 Adresse : 4085 rue Industrielle
 Numéro de dossier : 7610-16-01-1085400

Feuille n° : 1 de 1

Numéro de l'échantillon	Nombre de contenants	Date du prélèvement	Heure du prélèvement	Échantillon nature / type	Agent de préservation	Délai de conservation*	Liste des paramètres	Endroit du prélèvement et autres précisions sur l'échantillon de référence
J-CANI	1	2022-02-11	12h 59	re-s	—	180 jours	[Pb, métaux lourds (As, Ba, B, Cd, Cr, Hg, Pb, Se, U), Fluorures libres, HAP, soufre d'hydrogène]	Supersac présent près d'obturateur de métal
J-CAN2	1	2022-02-11	13h 11	re-s	—	180 jours	idem que J-CANI	Supersac carbone 1/3 selon information obtenue
J-CAN3	1	2022-02-11	13h 14	re-s	—	180 jours	idem que J-CANI	Supersac Rio Tinto usine Grande-Baie Capraillaise selon l'information obtenue.

* Malgré le délai de conservation susmentionné, l'échantillon du justiciable est détruit après un délai de conservation ou un délai maximal de 90 jours, selon l'échéance la plus courte.

Remarques sur les échantillons : Un ensemble des analyses sont faites en lien avec le Règlement sur les matières dangereuses.

Document préparé par : Stéphanie Héroux Date : 2022-02-16
 Représentant du Ministère : Stéphanie Héroux Téléphone : (450) 928-7607 Cellulaire : 53-54
 Courriel : Stephanie.heroux

INFORMATIONS SUR LES PRÉLÈVEMENTS

Nom : Les Entreprises Canypsta Stée
 Adresse : 4085, rue Industrielle
 Numéro de dossier : 7610-16-01-1085400

Feuille n° : 1 de 1

Numéro de l'échantillon	Nombre de contenants	Date du prélèvement	Heure du prélèvement	Échantillon		Agent de préservation	Délai de conservation*	Liste des paramètres	Endroit du prélèvement et autres précisions sur l'échantillon
				nature	type				
J-CAN1	1	2022-02-11	12h 59	re-s	P	—	180 jours	[pH, métaux / lixiviés (As, Ba, B, Cd, Cr, Hg, Pb, Se, U), fluorures lixiviés, HAP, soufre d'hydrogène] idem que J-CAN1	Supersac présent près de conteneur de métal de grenailles
J-CAN2	1	2022-02-11	13h 11	re-s	P	—	180 jours	idem que J-CAN1	Supersac carbone 1/8 Selon information obtenue
J-CAN3	1	2022-02-11	13h 14	re-s	P	—	180 jours	idem que J-CAN1	Supersac Rio Tinto usine Grande-Baie (grenailleuse) selon l'information obtenue.

* Malgré le délai de conservation susmentionné, l'échantillon du justiciable est détruit après un délai de conservation ou un délai maximal de 90 jours, selon l'échéance la plus courte.

Remarques sur les échantillons : L'ensemble des analyses sont faites en lien avec le Règlement sur les matières dangereuses.

Document préparé par : STÉPHANIE HÉROUX Date : 2022-02-16
 Représentant du Ministère : Stéphanie Héroux Téléphone : (450) 928-7607 Cellulaire : 53-54
 Courriel : Stephanie.heroux@mddelpp.gouv.qc.ca
 @mddelpp.gouv.qc.ca
 Environnement
 6814R-12-12, 2012-11-19

INFORMATIONS SUR LES PRÉLÈVEMENTS

Il est important de numéroter les formulaires surtout si plusieurs feuilles sont utilisées pour le même dossier.

Numéro de l'échantillon : Ce numéro doit être le même sur tous les contenants d'un même échantillon.

Nombre de contenants : Nombre de contenants utilisés pour un même échantillon.

Nature de l'échantillon : Indiquer les codes correspondant à votre échantillon.

air ambiant	aa	rejet atmosphérique	ra
eau naturelle : - de surface - souterraine	en-s en-n	résidu : - liquide - solide - boue - organique	re-l re-s re-b re-o
eau potable	ep	sol ou sédiment	ss
eaux usées, usagées, effluents et lixiviats	eu	tissu animal	ta
frottis	fr	tissu végétal	tv
précipitations acides	pa	autres	au

Type d'échantillon :

Composé	C	Instantané	I	Ponctuel	P
---------	---	------------	---	----------	---

Endroit de prélèvement : Décrire le lieu de prélèvement par rapport à un élément physique observable (*exemple : en aval de la prise d'eau*), ou d'autres observations pertinentes.

Autres précisions sur

l'échantillon: Préciser davantage la nature de l'échantillon (*par exemple pour eu : effluent de papetière*). Dans le cas de l'eau potable, indiquer si un traitement de désinfection a été utilisé.

Conservation de

l'échantillon : L'échantillon doit être conservé à une température d'environ 4°C jusqu'au laboratoire.

Annexe 4

Formulaire de demande d'analyse

ANNEXE

Pour chaque échantillon, sélectionnez les métaux à analyser:

Identification des échantillons par le client	Choix de métaux																															
M-CAN1	Ag <input type="checkbox"/>	Al <input type="checkbox"/>	As <input type="checkbox"/>	B <input checked="" type="checkbox"/>	Ba <input checked="" type="checkbox"/>	Be <input type="checkbox"/>	Bi <input type="checkbox"/>	Ca <input type="checkbox"/>	Cd <input checked="" type="checkbox"/>	Co <input type="checkbox"/>	Cr <input checked="" type="checkbox"/>	Cu <input checked="" type="checkbox"/>	Fe <input type="checkbox"/>	Hg <input checked="" type="checkbox"/>	K <input type="checkbox"/>	Li <input type="checkbox"/>	Mg <input type="checkbox"/>	Mn <input type="checkbox"/>	Mo <input type="checkbox"/>	Na <input type="checkbox"/>	Ni <input type="checkbox"/>	Pb <input checked="" type="checkbox"/>	Sb <input type="checkbox"/>	Se <input checked="" type="checkbox"/>	Si <input type="checkbox"/>	Sn <input type="checkbox"/>	Sr <input type="checkbox"/>	Te <input type="checkbox"/>	Ti <input type="checkbox"/>	U <input checked="" type="checkbox"/>	V <input type="checkbox"/>	Zn <input type="checkbox"/>
M-CAN2	Ag <input type="checkbox"/>	Al <input type="checkbox"/>	As <input type="checkbox"/>	B <input checked="" type="checkbox"/>	Ba <input checked="" type="checkbox"/>	Be <input type="checkbox"/>	Bi <input type="checkbox"/>	Ca <input type="checkbox"/>	Cd <input checked="" type="checkbox"/>	Co <input type="checkbox"/>	Cr <input checked="" type="checkbox"/>	Cu <input checked="" type="checkbox"/>	Fe <input type="checkbox"/>	Hg <input checked="" type="checkbox"/>	K <input type="checkbox"/>	Li <input type="checkbox"/>	Mg <input type="checkbox"/>	Mn <input type="checkbox"/>	Mo <input type="checkbox"/>	Na <input type="checkbox"/>	Ni <input type="checkbox"/>	Pb <input checked="" type="checkbox"/>	Sb <input type="checkbox"/>	Se <input checked="" type="checkbox"/>	Si <input type="checkbox"/>	Sn <input type="checkbox"/>	Sr <input type="checkbox"/>	Te <input type="checkbox"/>	Ti <input type="checkbox"/>	U <input checked="" type="checkbox"/>	V <input type="checkbox"/>	Zn <input type="checkbox"/>
M-CAN3	Ag <input type="checkbox"/>	Al <input type="checkbox"/>	As <input type="checkbox"/>	B <input checked="" type="checkbox"/>	Ba <input checked="" type="checkbox"/>	Be <input type="checkbox"/>	Bi <input type="checkbox"/>	Ca <input type="checkbox"/>	Cd <input checked="" type="checkbox"/>	Co <input type="checkbox"/>	Cr <input checked="" type="checkbox"/>	Cu <input checked="" type="checkbox"/>	Fe <input type="checkbox"/>	Hg <input checked="" type="checkbox"/>	K <input type="checkbox"/>	Li <input type="checkbox"/>	Mg <input type="checkbox"/>	Mn <input type="checkbox"/>	Mo <input type="checkbox"/>	Na <input type="checkbox"/>	Ni <input type="checkbox"/>	Pb <input checked="" type="checkbox"/>	Sb <input type="checkbox"/>	Se <input checked="" type="checkbox"/>	Si <input type="checkbox"/>	Sn <input type="checkbox"/>	Sr <input type="checkbox"/>	Te <input type="checkbox"/>	Ti <input type="checkbox"/>	U <input checked="" type="checkbox"/>	V <input type="checkbox"/>	Zn <input type="checkbox"/>
	Ag <input type="checkbox"/>	Al <input type="checkbox"/>	As <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	Ba <input type="checkbox"/>	Be <input type="checkbox"/>	Bi <input type="checkbox"/>	Ca <input type="checkbox"/>	Cd <input type="checkbox"/>	Co <input type="checkbox"/>	Cr <input type="checkbox"/>	Cu <input type="checkbox"/>	Fe <input type="checkbox"/>	Hg <input type="checkbox"/>	K <input type="checkbox"/>	Li <input type="checkbox"/>	Mg <input type="checkbox"/>	Mn <input type="checkbox"/>	Mo <input type="checkbox"/>	Na <input type="checkbox"/>	Ni <input type="checkbox"/>	Pb <input type="checkbox"/>	Sb <input type="checkbox"/>	Se <input type="checkbox"/>	Si <input type="checkbox"/>	Sn <input type="checkbox"/>	Sr <input type="checkbox"/>	Te <input type="checkbox"/>	Ti <input type="checkbox"/>	U <input type="checkbox"/>	V <input type="checkbox"/>	Zn <input type="checkbox"/>
	Ag <input type="checkbox"/>	Al <input type="checkbox"/>	As <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	Ba <input type="checkbox"/>	Be <input type="checkbox"/>	Bi <input type="checkbox"/>	Ca <input type="checkbox"/>	Cd <input type="checkbox"/>	Co <input type="checkbox"/>	Cr <input type="checkbox"/>	Cu <input type="checkbox"/>	Fe <input type="checkbox"/>	Hg <input type="checkbox"/>	K <input type="checkbox"/>	Li <input type="checkbox"/>	Mg <input type="checkbox"/>	Mn <input type="checkbox"/>	Mo <input type="checkbox"/>	Na <input type="checkbox"/>	Ni <input type="checkbox"/>	Pb <input type="checkbox"/>	Sb <input type="checkbox"/>	Se <input type="checkbox"/>	Si <input type="checkbox"/>	Sn <input type="checkbox"/>	Sr <input type="checkbox"/>	Te <input type="checkbox"/>	Ti <input type="checkbox"/>	U <input type="checkbox"/>	V <input type="checkbox"/>	Zn <input type="checkbox"/>
	Ag <input type="checkbox"/>	Al <input type="checkbox"/>	As <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	Ba <input type="checkbox"/>	Be <input type="checkbox"/>	Bi <input type="checkbox"/>	Ca <input type="checkbox"/>	Cd <input type="checkbox"/>	Co <input type="checkbox"/>	Cr <input type="checkbox"/>	Cu <input type="checkbox"/>	Fe <input type="checkbox"/>	Hg <input type="checkbox"/>	K <input type="checkbox"/>	Li <input type="checkbox"/>	Mg <input type="checkbox"/>	Mn <input type="checkbox"/>	Mo <input type="checkbox"/>	Na <input type="checkbox"/>	Ni <input type="checkbox"/>	Pb <input type="checkbox"/>	Sb <input type="checkbox"/>	Se <input type="checkbox"/>	Si <input type="checkbox"/>	Sn <input type="checkbox"/>	Sr <input type="checkbox"/>	Te <input type="checkbox"/>	Ti <input type="checkbox"/>	U <input type="checkbox"/>	V <input type="checkbox"/>	Zn <input type="checkbox"/>
	Ag <input type="checkbox"/>	Al <input type="checkbox"/>	As <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	Ba <input type="checkbox"/>	Be <input type="checkbox"/>	Bi <input type="checkbox"/>	Ca <input type="checkbox"/>	Cd <input type="checkbox"/>	Co <input type="checkbox"/>	Cr <input type="checkbox"/>	Cu <input type="checkbox"/>	Fe <input type="checkbox"/>	Hg <input type="checkbox"/>	K <input type="checkbox"/>	Li <input type="checkbox"/>	Mg <input type="checkbox"/>	Mn <input type="checkbox"/>	Mo <input type="checkbox"/>	Na <input type="checkbox"/>	Ni <input type="checkbox"/>	Pb <input type="checkbox"/>	Sb <input type="checkbox"/>	Se <input type="checkbox"/>	Si <input type="checkbox"/>	Sn <input type="checkbox"/>	Sr <input type="checkbox"/>	Te <input type="checkbox"/>	Ti <input type="checkbox"/>	U <input type="checkbox"/>	V <input type="checkbox"/>	Zn <input type="checkbox"/>
	Ag <input type="checkbox"/>	Al <input type="checkbox"/>	As <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	Ba <input type="checkbox"/>	Be <input type="checkbox"/>	Bi <input type="checkbox"/>	Ca <input type="checkbox"/>	Cd <input type="checkbox"/>	Co <input type="checkbox"/>	Cr <input type="checkbox"/>	Cu <input type="checkbox"/>	Fe <input type="checkbox"/>	Hg <input type="checkbox"/>	K <input type="checkbox"/>	Li <input type="checkbox"/>	Mg <input type="checkbox"/>	Mn <input type="checkbox"/>	Mo <input type="checkbox"/>	Na <input type="checkbox"/>	Ni <input type="checkbox"/>	Pb <input type="checkbox"/>	Sb <input type="checkbox"/>	Se <input type="checkbox"/>	Si <input type="checkbox"/>	Sn <input type="checkbox"/>	Sr <input type="checkbox"/>	Te <input type="checkbox"/>	Ti <input type="checkbox"/>	U <input type="checkbox"/>	V <input type="checkbox"/>	Zn <input type="checkbox"/>

Identification de l'échantillon	Température (°C)

Identification de l'échantillon	Température (°C)

Annexe 5

Formulaire de Chaîne de possession

ANNEXE

Pour chaque échantillon, sélectionnez les métaux à analyser:

Identification des échantillons par le client	Choix de métaux																														
M-CAN1	Ag <input type="checkbox"/>	Al <input type="checkbox"/>	As <input checked="" type="checkbox"/>	B <input checked="" type="checkbox"/>	Ba <input checked="" type="checkbox"/>	Be <input type="checkbox"/>	Bi <input type="checkbox"/>	Ca <input type="checkbox"/>	Cd <input checked="" type="checkbox"/>	Co <input type="checkbox"/>	Cr <input type="checkbox"/>	Cu <input checked="" type="checkbox"/>	Hg <input checked="" type="checkbox"/>	K <input type="checkbox"/>	Li <input type="checkbox"/>	Mg <input type="checkbox"/>	Mn <input type="checkbox"/>	Mo <input type="checkbox"/>	Na <input type="checkbox"/>	Ni <input type="checkbox"/>	Pb <input checked="" type="checkbox"/>	Sb <input type="checkbox"/>	Se <input checked="" type="checkbox"/>	Si <input type="checkbox"/>	Sn <input type="checkbox"/>	Sr <input type="checkbox"/>	Te <input type="checkbox"/>	Ti <input type="checkbox"/>	U <input checked="" type="checkbox"/>	V <input type="checkbox"/>	Zn <input type="checkbox"/>
M-CAN2	Ag <input type="checkbox"/>	Al <input type="checkbox"/>	As <input checked="" type="checkbox"/>	B <input checked="" type="checkbox"/>	Ba <input checked="" type="checkbox"/>	Be <input type="checkbox"/>	Bi <input type="checkbox"/>	Ca <input type="checkbox"/>	Cd <input checked="" type="checkbox"/>	Co <input type="checkbox"/>	Cr <input type="checkbox"/>	Cu <input checked="" type="checkbox"/>	Hg <input checked="" type="checkbox"/>	K <input type="checkbox"/>	Li <input type="checkbox"/>	Mg <input type="checkbox"/>	Mn <input type="checkbox"/>	Mo <input type="checkbox"/>	Na <input type="checkbox"/>	Ni <input type="checkbox"/>	Pb <input checked="" type="checkbox"/>	Sb <input type="checkbox"/>	Se <input checked="" type="checkbox"/>	Si <input type="checkbox"/>	Sn <input type="checkbox"/>	Sr <input type="checkbox"/>	Te <input type="checkbox"/>	Ti <input type="checkbox"/>	U <input checked="" type="checkbox"/>	V <input type="checkbox"/>	Zn <input type="checkbox"/>
M-CAN3	Ag <input type="checkbox"/>	Al <input type="checkbox"/>	As <input checked="" type="checkbox"/>	B <input checked="" type="checkbox"/>	Ba <input checked="" type="checkbox"/>	Be <input type="checkbox"/>	Bi <input type="checkbox"/>	Ca <input type="checkbox"/>	Cd <input checked="" type="checkbox"/>	Co <input type="checkbox"/>	Cr <input type="checkbox"/>	Cu <input checked="" type="checkbox"/>	Hg <input checked="" type="checkbox"/>	K <input type="checkbox"/>	Li <input type="checkbox"/>	Mg <input type="checkbox"/>	Mn <input type="checkbox"/>	Mo <input type="checkbox"/>	Na <input type="checkbox"/>	Ni <input type="checkbox"/>	Pb <input checked="" type="checkbox"/>	Sb <input type="checkbox"/>	Se <input checked="" type="checkbox"/>	Si <input type="checkbox"/>	Sn <input type="checkbox"/>	Sr <input type="checkbox"/>	Te <input type="checkbox"/>	Ti <input type="checkbox"/>	U <input checked="" type="checkbox"/>	V <input type="checkbox"/>	Zn <input type="checkbox"/>
	Ag <input type="checkbox"/>	Al <input type="checkbox"/>	As <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	Ba <input type="checkbox"/>	Be <input type="checkbox"/>	Bi <input type="checkbox"/>	Ca <input type="checkbox"/>	Cd <input type="checkbox"/>	Co <input type="checkbox"/>	Cr <input type="checkbox"/>	Cu <input type="checkbox"/>	Hg <input type="checkbox"/>	K <input type="checkbox"/>	Li <input type="checkbox"/>	Mg <input type="checkbox"/>	Mn <input type="checkbox"/>	Mo <input type="checkbox"/>	Na <input type="checkbox"/>	Ni <input type="checkbox"/>	Pb <input type="checkbox"/>	Sb <input type="checkbox"/>	Se <input type="checkbox"/>	Si <input type="checkbox"/>	Sn <input type="checkbox"/>	Sr <input type="checkbox"/>	Te <input type="checkbox"/>	Ti <input type="checkbox"/>	U <input type="checkbox"/>	V <input type="checkbox"/>	Zn <input type="checkbox"/>
	Ag <input type="checkbox"/>	Al <input type="checkbox"/>	As <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	Ba <input type="checkbox"/>	Be <input type="checkbox"/>	Bi <input type="checkbox"/>	Ca <input type="checkbox"/>	Cd <input type="checkbox"/>	Co <input type="checkbox"/>	Cr <input type="checkbox"/>	Cu <input type="checkbox"/>	Hg <input type="checkbox"/>	K <input type="checkbox"/>	Li <input type="checkbox"/>	Mg <input type="checkbox"/>	Mn <input type="checkbox"/>	Mo <input type="checkbox"/>	Na <input type="checkbox"/>	Ni <input type="checkbox"/>	Pb <input type="checkbox"/>	Sb <input type="checkbox"/>	Se <input type="checkbox"/>	Si <input type="checkbox"/>	Sn <input type="checkbox"/>	Sr <input type="checkbox"/>	Te <input type="checkbox"/>	Ti <input type="checkbox"/>	U <input type="checkbox"/>	V <input type="checkbox"/>	Zn <input type="checkbox"/>
	Ag <input type="checkbox"/>	Al <input type="checkbox"/>	As <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	Ba <input type="checkbox"/>	Be <input type="checkbox"/>	Bi <input type="checkbox"/>	Ca <input type="checkbox"/>	Cd <input type="checkbox"/>	Co <input type="checkbox"/>	Cr <input type="checkbox"/>	Cu <input type="checkbox"/>	Hg <input type="checkbox"/>	K <input type="checkbox"/>	Li <input type="checkbox"/>	Mg <input type="checkbox"/>	Mn <input type="checkbox"/>	Mo <input type="checkbox"/>	Na <input type="checkbox"/>	Ni <input type="checkbox"/>	Pb <input type="checkbox"/>	Sb <input type="checkbox"/>	Se <input type="checkbox"/>	Si <input type="checkbox"/>	Sn <input type="checkbox"/>	Sr <input type="checkbox"/>	Te <input type="checkbox"/>	Ti <input type="checkbox"/>	U <input type="checkbox"/>	V <input type="checkbox"/>	Zn <input type="checkbox"/>
	Ag <input type="checkbox"/>	Al <input type="checkbox"/>	As <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	Ba <input type="checkbox"/>	Be <input type="checkbox"/>	Bi <input type="checkbox"/>	Ca <input type="checkbox"/>	Cd <input type="checkbox"/>	Co <input type="checkbox"/>	Cr <input type="checkbox"/>	Cu <input type="checkbox"/>	Hg <input type="checkbox"/>	K <input type="checkbox"/>	Li <input type="checkbox"/>	Mg <input type="checkbox"/>	Mn <input type="checkbox"/>	Mo <input type="checkbox"/>	Na <input type="checkbox"/>	Ni <input type="checkbox"/>	Pb <input type="checkbox"/>	Sb <input type="checkbox"/>	Se <input type="checkbox"/>	Si <input type="checkbox"/>	Sn <input type="checkbox"/>	Sr <input type="checkbox"/>	Te <input type="checkbox"/>	Ti <input type="checkbox"/>	U <input type="checkbox"/>	V <input type="checkbox"/>	Zn <input type="checkbox"/>

Température (°C)	

Identification de l'échantillon	Température (°C)			

Héroux, Stéphanie

De: Traoré, Yamilah
Envoyé: 23 février 2022 11:44
À: Héroux, Stéphanie
Cc: Lachance, Éric; *CEAEQ - Service à la clientèle
Objet: RE: Échantillons légaux Les Entreprises Canepta Itée envoyés aujourd'hui

Ok pas de trouble. Éric m'en avait déjà fait part.

De : Héroux, Stéphanie
Envoyé : 23 février 2022 11:42
À : Traoré, Yamilah <Yamilah.Traore@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Lachance, Éric <Eric.Lachance@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Échantillons légaux Les Entreprises Canepta Itée envoyés aujourd'hui
Importance : Haute

Bonjour Mme Traoré,

Des échantillons de matières solides sous scellés prélevés chez Les Entreprises Canepta Itée seront envoyés au laboratoire de Laval aujourd'hui via Purolator.

Est-ce qu'il serait possible svp de prendre une photo de l'aspect de chacun des échantillons (3) qui sont dans des contenants en verre ambré? Ce serait grandement apprécié.

N'hésitez pas à me contacter au besoin.

En vous remerciant à l'avance pour votre collaboration et en vous souhaitant une bonne journée,

Stéphanie Héroux

Inspectrice- Secteur industriel

Direction régionale de la Montérégie

Direction générale du contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

201, place Charles-Lemoyne, 2^e étage, Longueuil (Québec) J4K 2T5

Bureau : (450) 928-7607 poste 327

✉ stephanie.heroux@environnement.gouv.qc.ca

Urgence-Environnement 1 866 694-5454

Ce message électronique est confidentiel, peut être protégé par le secret professionnel et est à l'usage exclusif de la personne ou entité dont le nom apparaît plus haut. Si vous n'êtes pas le destinataire ci-haut mentionné, veuillez noter que vous ne pouvez divulguer, distribuer ou copier ce message et que l'utilisation des informations est prohibée. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser immédiatement. Merci.

Purolator

Purolator Express

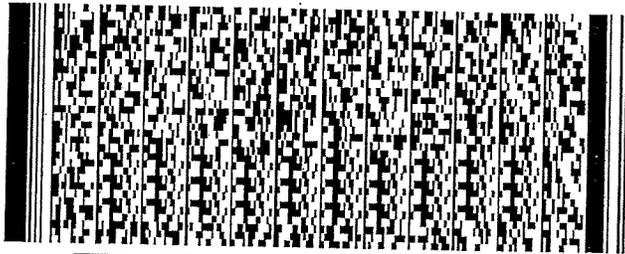
FROM/DE

MELCC
201 CHARLES-LE MOYNE PLAC
CCEQ FLOOR 2
LONGUEUIL, QC
J4K 2T5
450-928-7607 x 296

TO/A

Laboratoire de Laval
850 VANIER BOUL
SUITE Nord
LAVAL, QC
H7C 2M7

450-664-1750 ext. 322



DATE:
15 FEB 2022
PIECES:
1 of/de 1

WEIGHT/POIDS

5 LB

30

EXP



PUROLATOR PIN: 333384842964

ESO - PDF

Purolator's published terms and conditions of service apply - see www.purolator.com.
Les Modalités et conditions de service publiées de Purolator s'appliquent - voir www.purolator.com.

Chaîne de possession

L058595

1 IDENTIFICATION

Número de dossier	7616-16-01-1085400
Nom du dossier	Les Entreprises Canepita Inc

2 IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON

2A IDENTIFICATION DU DUPLICATA

C	D	É	Número de l'échantillon	Número du scellé	Nom du préleveur (lettres moulées)	Número de laboratoire (à l'usage du laboratoire)	Número du duplicata	Número du scellé
		M-	CAN1	ECO 2613	Yann Bureau	LO58595-01	J-	
		M-	CAN2	ECO 2611	Yann Bureau	LO58595-02	J-	
		M-	CAN3	ECO 2609	Yann Bureau	LO58595-03	J-	
		M-					J-	
		M-					J-	
		M-					J-	
		M-					J-	
		M-					J-	

Cochez la case appropriée : C : Échantillon conservé par le responsable des échantillons D : Duplicata remis au justiciable ou échantillon prélevé par le justiciable É : Échantillon original à séparer

Date du prélèvement	Nom du responsable des échantillons (lettres moulées)	Signature
Année / Mois / Jour		
2022 / 02 / 11	STÉPHANIE HÉROUX	Stéphanie Héroux

3 EXPÉDITION

Les échantillons ont été acheminés au	CEAEO Laboratoire de Laval	Purolator 333384842964
	(identifier le laboratoire)	(numéro du bon de livraison)

4 RÉCEPTION AU LABORATOIRE (à l'usage du laboratoire)

- J'ai reçu les échantillons et les sacs de sécurité mentionnés : Au point 2 Au point 2A

- Les sacs de sécurité sont en bon état et les numéros de sacs correspondent : Au point 2 Au point 2A

- Les contenants d'échantillons sont en bon état pour ceux mentionnés : Au point 2 Au point 2A

Remarques : Reçu par Purolator 333384842964. Ruban adhésif apposé sur la fermeture des sacs scellés

Date de réception	Heure	Nom MDDELCC (lettres moulées)	Signature
Année / Mois / Jour			
2022 / 02 / 14	10:23	Yamilah Traoré	Yamilah Traoré

5 SÉPARATION DE L'ÉCHANTILLON ORIGINAL (à l'usage du laboratoire)

La séparation des échantillons originaux mentionnés au point 2 a été effectuée. Les échantillons ont été placés dans des sacs portant les numéros des scellés mentionnés au point 2A.

Remarques :

Date de la séparation	Heure	Nom MDDELCC (lettres moulées)	Signature
Année / Mois / Jour			
	:		
	:		

6 REMISE DU DUPLICATA

Remarques :

Numéro du bon de livraison :

Date de transfert du duplicata	Heure	Nom MDDELCC (lettres moulées)	Signature
Année / Mois / Jour			
	:		

Les échantillons sont scellés, intacts et les numéros de scellés sont identiques au point 2 A

Remarques :

Date de réception / région	Heure	Nom MDDELCC (lettres moulées)	Signature
Année / Mois / Jour			
	:		

Les échantillons sont scellés, intacts et les numéros de scellés sont identiques au point 2 A

Remarques :

Date de remise du duplicata	Heure	Nom MDDELCC (lettres moulées)	Signature
Année / Mois / Jour			
	:		

Annexe 6

Courriel du 24 février 2022 du CEAEQ avec photos de l'aspect des échantillons prélevés

Héroux, Stéphanie

De: Traoré, Yamilah
Envoyé: 24 février 2022 11:02
À: Héroux, Stéphanie
Cc: Lachance, Éric; *CEAEQ - Service à la clientèle
Objet: RE: Échantillons légaux Les Entreprises Canepta Ltée envoyés aujourd'hui
Pièces jointes: IMG-0957.jpg; IMG-0959.jpg; IMG-0960.jpg

Bonjour Mme Héroux,

Voici les photos des échantillons.

Bonne journée!

Yamilah Traoré

Réception des échantillons
Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

850, boul. Vanier, porte Sud, Laval (Québec) H7C 2M7

Téléphone: (450) 664-1750 poste 260

Télécopieur: (450) 621-8512

yamilah.traore@environnement.gouv.qc.ca

www.ceaeg.gouv.qc.ca

De : Héroux, Stéphanie

Envoyé : 23 février 2022 11:47

À : Traoré, Yamilah <Yamilah.Traore@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Lachance, Éric <Eric.Lachance@environnement.gouv.qc.ca>; *CEAEQ - Service à la clientèle
<service.clientele@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Échantillons légaux Les Entreprises Canepta Ltée envoyés aujourd'hui

Excellent, merci beaucoup!

Stéphanie Héroux

Inspectrice- Secteur industriel

Direction régionale de la Montérégie

Direction générale du contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

201, place Charles-Lemoyne, 2^e étage, Longueuil (Québec) J4K 2T5

Bureau : (450) 928-7607 poste 327

✉ stephanie.heroux@environnement.gouv.qc.ca

Urgence-Environnement 1 866 694-5454

Ce message électronique est confidentiel, peut être protégé par le secret professionnel et est à l'usage exclusif de la personne ou entité dont le nom apparaît plus haut. Si vous n'êtes pas le destinataire ci-haut mentionné, veuillez noter que vous ne pouvez divulguer, distribuer ou copier ce message

et que l'utilisation des informations est prohibée. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser immédiatement.
Merci.

De : Traoré, Yamilah

Envoyé : 23 février 2022 11:44

À : Héroux, Stéphanie <Stephanie.Heroux@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Lachance, Éric <Eric.Lachance@environnement.gouv.qc.ca>; *CEAEQ - Service à la clientèle <service.clientele@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Échantillons légaux Les Entreprises Canepita Itée envoyés aujourd'hui

Ok pas de trouble. Éric m'en avait déjà fait part.

De : Héroux, Stéphanie

Envoyé : 23 février 2022 11:42

À : Traoré, Yamilah <Yamilah.Traore@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Lachance, Éric <Eric.Lachance@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Échantillons légaux Les Entreprises Canepita Itée envoyés aujourd'hui

Importance : Haute

Bonjour Mme Traoré,

Des échantillons de matières solides sous scellés prélevés chez Les Entreprises Canepita Itée seront envoyés au laboratoire de Laval aujourd'hui via Purolator.

Est-ce qu'il serait possible svp de prendre une photo de l'aspect de chacun des échantillons (3) qui sont dans des contenants en verre ambré? Ce serait grandement apprécié.

N'hésitez pas à me contacter au besoin.

En vous remerciant à l'avance pour votre collaboration et en vous souhaitant une bonne journée,

Stéphanie Héroux

Inspectrice- Secteur industriel

Direction régionale de la Montérégie

Direction générale du contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

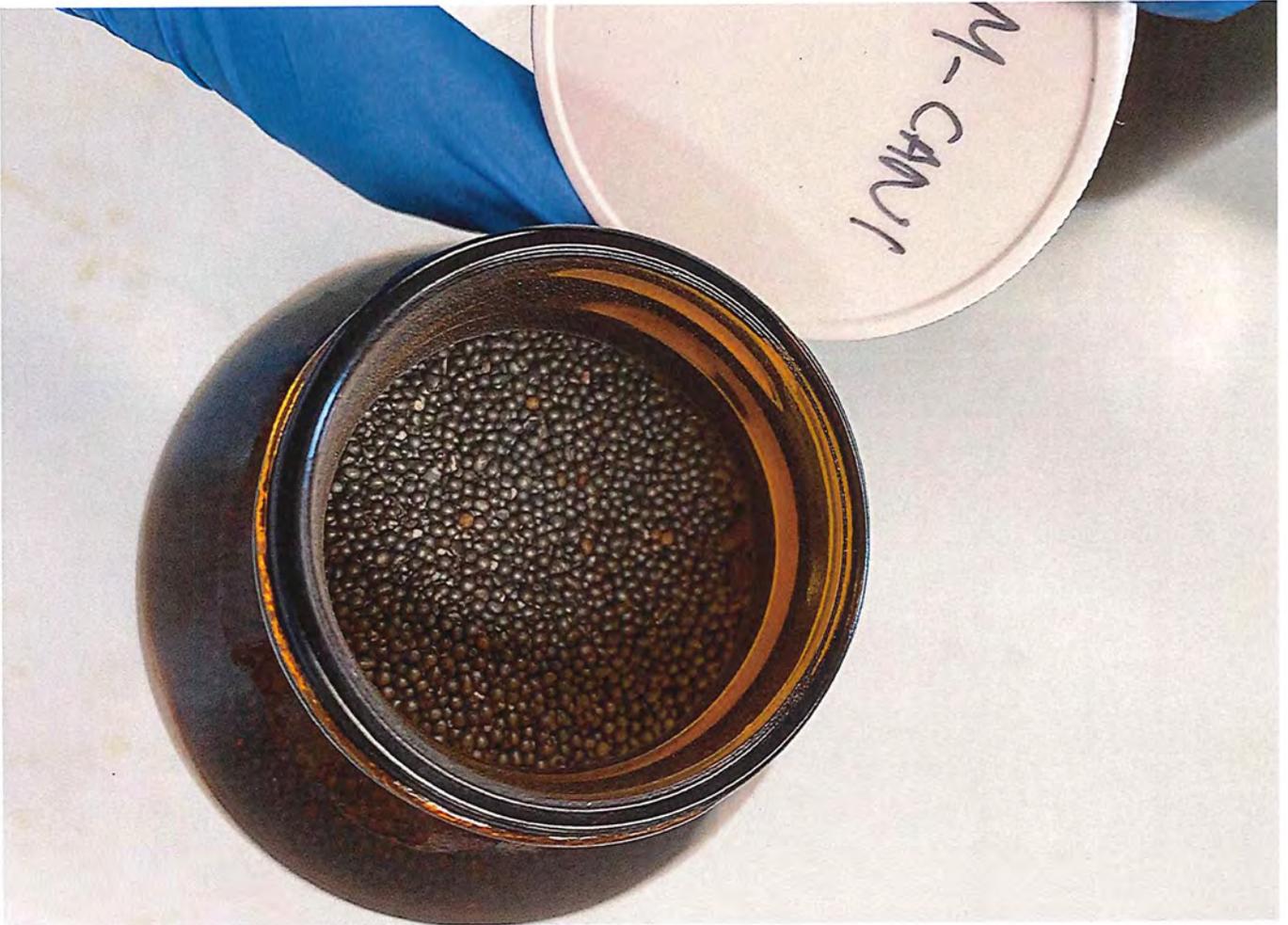
201, place Charles-Lemoyne, 2^e étage, Longueuil (Québec) J4K 2T5

Bureau : (450) 928-7607 poste 327

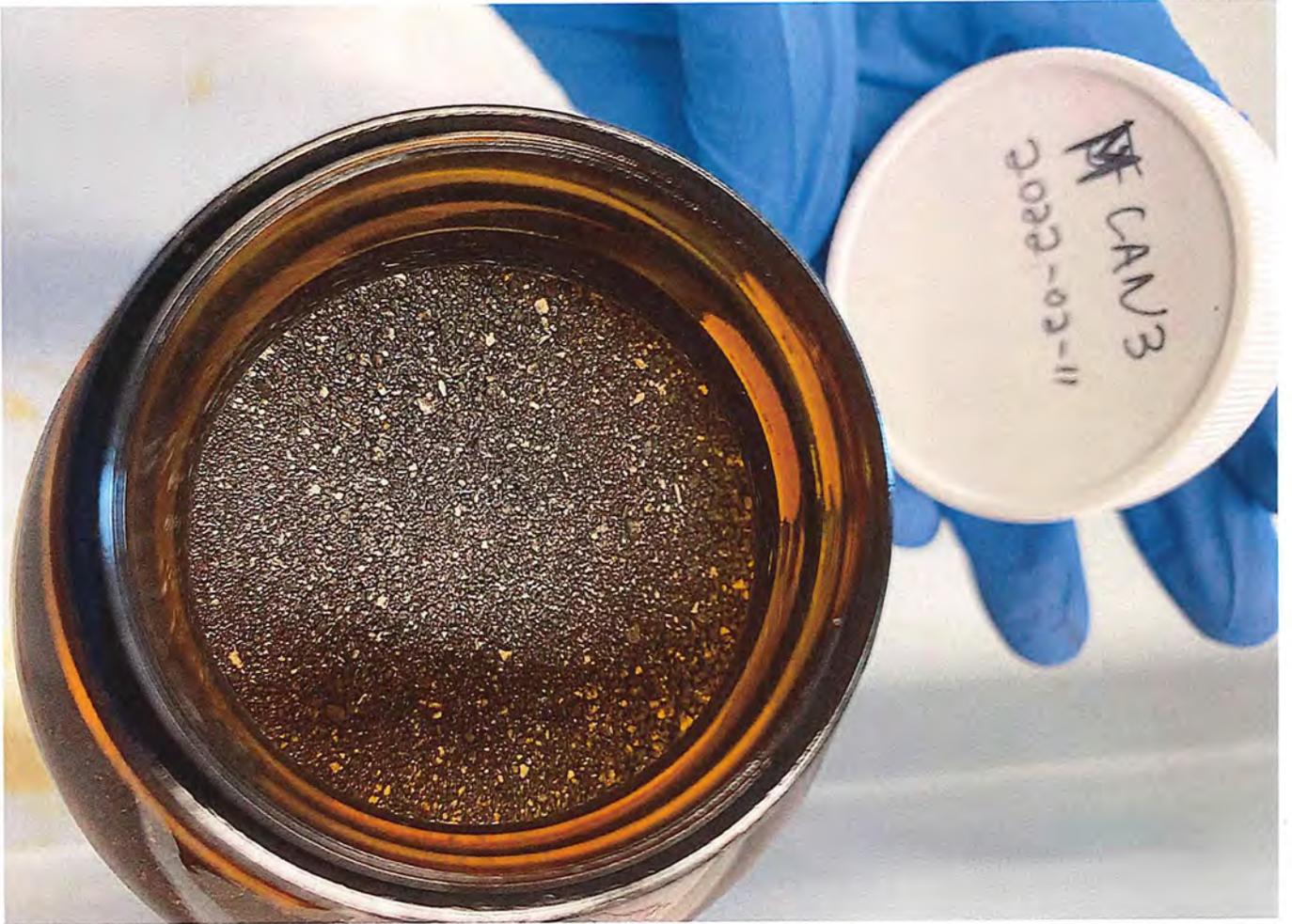
✉ stephanie.heroux@environnement.gouv.qc.ca

Urgence-Environnement 1 866 694-5454

Ce message électronique est confidentiel, peut être protégé par le secret professionnel et est à l'usage exclusif de la personne ou entité dont le nom apparaît plus haut. Si vous n'êtes pas le destinataire ci-haut mentionné, veuillez noter que vous ne pouvez divulguer, distribuer ou copier ce message et que l'utilisation des informations est prohibée. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser immédiatement.
Merci.







Annexe 7

Courriel du 16 mars 2022 de Canepta

Héroux, Stéphanie

De: Héroux, Stéphanie
Envoyé: 18 mars 2022 13:48
À: 'Patrick Sacco' 53-54
Cc: 23-24
Objet: RE: [Externe] Re: Votre message téléphonique du 17 février 2022

Bonjour M. Sacco,

J'accuse réception de votre courriel et pièces jointes et vous en remercie.

Je vous reviendrai ultérieurement au besoin.

Meilleures salutations,

Stéphanie Héroux

Inspectrice- Secteur industriel

Direction régionale de la Montérégie

Direction générale du contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

201, place Charles-Lemoyne, 2^e étage, Longueuil (Québec) J4K 2T5

Bureau : (450) 928-7607 poste 327

✉ stephanie.heroux@environnement.gouv.qc.ca

Urgence-Environnement 1 866 694-5454

Ce message électronique est confidentiel, peut être protégé par le secret professionnel et est à l'usage exclusif de la personne ou entité dont le nom apparaît plus haut. Si vous n'êtes pas le destinataire ci-haut mentionné, veuillez noter que vous ne pouvez divulguer, distribuer ou copier ce message et que l'utilisation des informations est prohibée. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser immédiatement.
Merci.

De : Patrick Sacco

Envoyé : 16 mars 2022 12:41

À : Héroux, Stéphanie <Stphanie.Heroux@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : 23-24

Objet : [Externe] Re: Votre message téléphonique du 17 février 2022

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

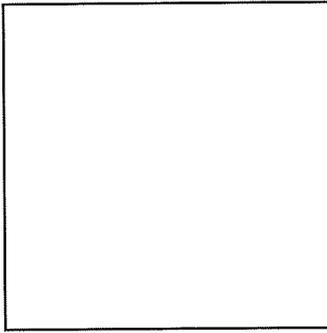
Bonjour Mme. Héroux,

Selon notre conversation téléphonique. J'ai joint les documents et photos suivants comme demandé:

1. Photo du sac entré dans le dôme après votre visite.
2. L'e-mail demandant à mon fournisseur de terminer les réparations des dômes.
3. Le bon de commande fourni au même fournisseur pour réparer les dômes
4. L'analyse du produit ensaché que nous expédions à notre client

Faites-moi savoir s'il y a autre chose dont vous avez besoin de moi.

Cordialement,



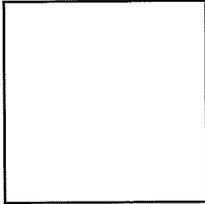
Patrick Sacco

Les Entreprises Canepta Ltée | Canepta Entreprises Ltd
4085 Industrielle, Contrecoeur (Québec) J0L 1C0
(450) 587-8555 poste : 53-54
53-54
53-54 | www.canepta.ca

Avis de confidentialité : Ce message, transmis par courriel, est confidentiel, peut être protégé par le secret professionnel et est à l'usage exclusif du destinataire dont l'adresse figure ci-dessus. Toute autre personne est par la présente avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, le distribuer ou le reproduire. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez m'en informer par courrier électronique et détruire immédiatement ce message et toute copie de celui-ci. Merci.

Confidentiality notice: The content of this e-mail is confidential, may be privileged and is intended for the exclusive use of the addressee. Any other person is strictly prohibited from disclosing, distributing or reproducing it. If you have received this e-mail by error, please notify me by e-mail and delete all copies. Thank you.

On 2022-02-21 4:15 p.m., Héroux, Stéphanie wrote:



Bonjour M. Sacco,

Je vous contacterai demain matin suite à votre message téléphonique laissé dans ma boîte vocale le 17 février dernier.

Merci et bonne fin de journée,

Stéphanie Héroux

Inspectrice- Secteur industriel

Direction régionale de la Montérégie

Direction générale du contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

201, place Charles-Lemoyne, 2^e étage, Longueuil (Québec) J4K 2T5

Bureau : (450) 928-7607 poste 327

✉ stephanie.heroux@environnement.gouv.qc.ca

Urgence-Environnement 1 866 694-5454

Ce message électronique est confidentiel, peut être protégé par le secret professionnel et est à l'usage exclusif de la personne ou entité dont le nom apparaît plus haut. Si vous n'êtes pas le destinataire ci-haut mentionné, veuillez noter que vous ne pouvez divulguer, distribuer ou copier ce message et que l'utilisation des informations est prohibée. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser immédiatement. Merci.



13H2/V/1220/CAN/RI 4-493/8200/1500

4500 KG MAX

25-1-22-C09

Héroux, Stéphanie

De: Patrick Sacco 53-54
Envoyé: 21 décembre 2021 10:53
À: 53-54
Cc: 53-54 53-54
Objet: Re: Damages to domes

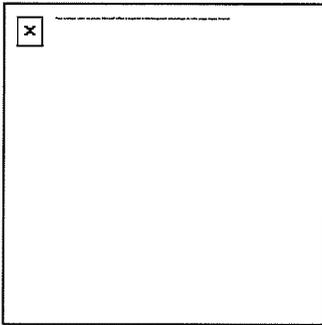
Hi 53-54 53-54

I haven't heard anything back from you guys in several months. At this point we will need a letter/document from 23-24 that states the reasons why the repairs have not been completed as we will have to defend ourselves to the Ministry of Environment.

I need the following:

1. Letter stating why the domes have not been repaired and when they will be repaired.
2. Plans of the domes for the municipality.

Regards,



Patrick Sacco

Les Entreprises Caneptha Ltée | Caneptha Entreprises Ltd
4085 Industrielle, Contrecoeur (Québec) J0L 1C0
(450) 587-8555 poste : 53-54
53-54

53-54 | www.caneptha.ca

Avis de confidentialité : Ce message, transmis par courriel, est confidentiel, peut être protégé par le secret professionnel et est à l'usage exclusif du destinataire dont l'adresse figure ci-dessus. Toute autre personne est par la présente avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, le distribuer ou le reproduire. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez m'en informer par courrier électronique et détruire immédiatement ce message et toute copie de celui-ci. Merci.

Confidentiality notice: The content of this e-mail is confidential, may be privileged and is intended for the exclusive use of the addressee. Any other person is strictly prohibited from disclosing, distributing or reproducing it. If you have received this e-mail by error, please notify me by e-mail and delete all copies. Thank you.

On 2021-09-13 10:07 a.m., 53-54 wrote:

Hello Mr Sacco

23-24 will call you today

Thank you

23-24

53-54

23-24

On Friday, September 10, 2021, 09:16:15 a.m. EDT, Patrick Sacco 53-54

wrote:

Hello 53-54

Have you forgotten about me?

Patrick

On Wed., Aug. 11, 2021, 11:00 53-54

wrote:

Hello Mr Sacco

The installation will not be before September.

23-24 is getting the drawings and will be sending them to you soon.

23-24

53-54

23-24

1 Identification		
Date de l'intervention : 2022-02-11	Heure de début : 9 h 30	Heure de fin : 14 h 25
Intervention effectuée par : Stéphanie Héroux		
Accompagné par : ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO		
1	Nom : Yann Bureau	Fonction : Inspecteur CCEQ secteur industriel

1.1 Demande	
N° de demande : 200781321	Type de demande : Déclaration de conformité <input type="checkbox"/> SO
Objet de la demande : Art. 304 - Modification à un appareil ou équipement de gestion du rejet de contaminants	

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301583294	Type d'intervention : Inspection de conformité
N° de gestion doc. : 7610-16-01-1085400	N° de document : 402116163
But de l'intervention : Suivi de la DC pour la modification d'un appareil ou équipement de gestion des rejets de contaminants.	

2 Lieu concerné par l'intervention	
1	<p>Nom du lieu : Les Entreprises Canepa Ltée (usine de Contrecoeur)</p> <p>Nom usuel du lieu : Canepa</p> <p>N° du lieu : X2122389 Type de lieu : industrie</p> <p>Localisation du lieu : Adresse du lieu : 4085, rue Industrielle Contrecoeur (Québec) J0L 1C0</p> <p>Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,845000000000:-73,244166666700</p>

3 Intervenant du lieu					
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Les Entreprises Canepa Ltée		4085, rue Industrielle Contrecoeur (Québec) J0L 1C0	12488177	X2122389

4 Condition météo	
Description : Nuageux, environ 2-3°C, vents du sud environ 13 à 28 km/h	<input type="checkbox"/> Précisions <input type="checkbox"/> SO

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)					
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	53-54	Gestionnaire de procédures	Bur.:450-587-8555
2	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Patrick Sacco	Directeur d'usine	Cell.: 53-54

5.1 Mode d'identification	
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale <input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : 53-54	

6 Plainte	
<input checked="" type="checkbox"/> SO	

7 Photo numérique <input type="checkbox"/> SO	
Nombre de photos prises sur le terrain : 67 par S. Héroux et 20 par Y. Bureau	Nombre de photos intégrées au rapport : 4 par S. Héroux et 0 par Y. Bureau
<p>Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Stéphanie Héroux avec un appareil photo de type Canon PowerShot A1100 IS ou par Yann Bureau avec un téléphone cellulaire LG Q6. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en notre possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-16\herst01\7610-16-01-1085400\2022-02-11 et M:\Rég-16\burya01\7610-16-01-1085400\Inspection 11-02-2022</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que nous avons vu sur les lieux de l'inspection.</p>	

7.1 Modification apportée aux photos numériques <input type="checkbox"/> SO		
#	Identifications des photos	Modifications apportées
1	IMG_0026	Flèche jaune ajoutée

8 Grille d'intervention annexée <input checked="" type="checkbox"/> SO

9 Autre pièce annexée au rapport <input checked="" type="checkbox"/> SO
--

10 Équipement utilisé <input checked="" type="checkbox"/> SO

11 Échantillon <input checked="" type="checkbox"/> SO
--

12 Mise en contexte <input type="checkbox"/> SO
--

Les Entreprises Caneptha Ltée a transmis une Déclaration de conformité en lien avec l'article 304 du REAFIE - Modification à un appareil ou équipement de gestion du rejet de contaminants. La déclaration #306 vise le Remplacement du système de dépoussiérage.

Dans le document Déclaration du professionnel, ce dernier atteste notamment que: L'efficacité et les performances théoriques des dépoussiéreurs sur le même procédé sont évaluées les mêmes que lors de l'implantation initiale de l'usine. Ainsi l'efficacité de dépoussiérage de 99.89% serait la même (ref form. 8.2.2.1 par 23-24 , ing.2010-07-20) La campagne de caractérisation des rejets atmosphériques à la source et la modélisation sont planifiées au printemps 2022. Devis d'échantillonnage a été transmis le 15 octobre 2021 à monsieur Joel Antoine, ing. Analyste Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie»

Rappelons qu'une autorisation a été émise le 20 juin 2012 pour :

Installation d'un cyclone pour épurer l'air du procédé de séchage, ayant un diamètre du cylindre de 23-24 mètres et une longueur du cylindre de 23-24 mètre, avec une longueur du cône déflecteur de 23-24 mètres;

Installation d'un cyclone pour épurer l'air du procédé de tamisage, ayant un diamètre du cylindre de 23-24 mètres et une longueur du cylindre de 23-24 mètre, avec une longueur du cône déflecteur de 23-24 mètres;

Installation d'un système de dépoussiérage de marque 23-24 comportant trois compartiments du modèle 23-24 , ayant chacun, une capacité maximale d'épuration d'air de 23-24 m³/h (23-24 cfm). Chaque compartiment sera muni de 23-24 sacs filtrants ayant un diamètre de 23-24 pouces (23-24 mm) et une longueur de 23-24 pouces (23-24 mm), d'un détecteur de fuite et d'un thermocouple.

L'autorisation émise le 20 juin 2012 prévoyait un système de dépoussiérage comportant 3 compartiments, dont le premier était dédié à l'épuration des poussières générées par le procédé de tamisage et l'entreposage en silos et les deux autres étaient pour le séchage. Avant d'entrer dans l'un ou l'autre des 3 compartiments, l'air aura subi une première étape d'épuration par deux cyclones installés en parallèle.

L'inspection permettra également de vérifier le bien-fondé de deux plaintes relatives à des activités à l'extérieur, mauvaise gestion des MDR et émission de poussières (voir rapport d'inspection no. 402111918).

13 Description de l'intervention

Inspection chez Les Entreprises Caneptha Ltée de 10h43 à 14h25

Mon collègue Yann Bureau et moi nous présentons à la guérite des Entreprises Caneptha Ltée puis nous nous rendons au bureau de l'entreprise. Nous y rencontrons 53-54 gestionnaire de procédures, employé depuis 53-54 chez Caneptha, à qui j'indique les buts de l'inspection et lui montre ma preuve de statut. M. Patrick Sacco étant absent, ce sera 53-54 qui nous accompagnera pour l'inspection.

Nous allons tout d'abord voir les dépoussiéreurs (photos IMG_0014 et IMG_0015) installés. L'un d'eux est de marque 23-24 (photo IMG_0032) et l'autre ne présente pas d'indication visible de la marque. Aucune spécification/information n'a été observée sur les appareils. 53-54 ne sait pas si les travaux d'installation sont totalement complétés pour ces derniers. Le dépoussiéreur 23-24 est relié

13 Description de l'intervention

au séchoir et le 23-24 au tamisage. Les demandes d'informations pourront être adressées à M. Sacco.

Étant donné qu'il n'y avait pas d'opération de séchage et de tamisage, le bon fonctionnement des dépoussiéreurs n'a pu être évalué.

L'ancien système de dépoussiérage a été retiré.

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

Le 22 février à 13h17, je contacte M. Sacco suite à son message téléphonique du 17 février. Nous discutons notamment de :

L'installation des deux dépoussiéreurs ne serait pas complétée selon M. Sacco. C'est un système de dépoussiérage. Avant, il s'agissait d'un système physiquement et maintenant c'est deux. Il y aurait un meilleur contrôle et meilleure performance avec ceux-ci. Des améliorations au niveau du fonctionnement de certaines valves sont prévues et l'ajout de conduites afin d'avoir une meilleure performance est évaluée. Des pièces ont été commandées et sont attendues pour compléter l'installation (braquettes pour un support ou des pièces servant au fonctionnement de certaines valves (par exemple 23-24 23-24) afin d'avoir une meilleure performance, et pour améliorer la maintenance et non au niveau du fonctionnement. Ceci leur aurait été conseillé par des ingénieurs. Le système est fonctionnel et il n'y a pas d'émission de poussières émanant des cheminées. Il me confirme qu'il y a un dépoussiéreur pour le four et un pour le tamisage, de marque 23-24. Des informations techniques pourront être demandées par courriel relativement à chacun de ces dépoussiéreurs.

Selon l'article 304 du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE):

«304. Est admissible à une déclaration de conformité, la modification d'un appareil ou d'un équipement destiné à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants dans l'atmosphère pour lequel des normes de rejets de contaminants sont prévues dans une autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la Loi ou dans un règlement pris en vertu de celle-ci, lorsque cet appareil ou équipement satisfait aux conditions suivantes:

1° il a déjà fait l'objet d'une autorisation;

2° la modification permet une performance et une efficacité équivalentes ou supérieures à celles de l'appareil ou de l'équipement initial;

3° il est soumis à un échantillonnage régulier des émissions atmosphériques en vertu d'une autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la Loi ou en vertu des dispositions d'un règlement pris en vertu de celle-ci.

Le projet consiste au remplacement du système de dépoussiérage et non à la modification des dépoussiéreurs présents. De plus, les dépoussiéreurs ne sont soumis à aucun échantillonnage régulier en vertu d'une autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la Loi ni en vertu des dispositions d'un règlement pris en vertu de celle-ci. La troisième condition prévue à l'article 304 du REAFIE ne serait donc pas rencontrée.

15 Conclusion

Deux nouveaux dépoussiéreurs ont été installés afin de traiter les émissions générées par le séchage et le tamisage des produits. Ils sont respectivement de marque 23-24. La collecte des émissions liées à l'entreposage en silos sera à vérifier lors d'une prochaine inspection ainsi que la gestion des poussières récupérées. Étant donné qu'il n'y avait pas d'opération de tamisage et de séchage au moment de l'inspection, le fonctionnement des dépoussiéreurs n'a pu être vérifié. Chaque dépoussiéreur possède sa propre cheminée.

Le système est fonctionnel, mais des modifications sont prévues afin d'en améliorer la performance ou la maintenance.

Après vérification des conditions d'admissibilité du projet de remplacement du système de dépoussiérage à une Déclaration de conformité, il appert que l'une des conditions prévues à l'article 304 du REAFIE ne serait pas respectée. En effet, l'équipement n'est pas soumis à un échantillonnage régulier des émissions atmosphériques en vertu d'une autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la Loi ou en vertu des dispositions d'un règlement pris en vertu de celle-ci. De plus, le projet consiste au remplacement et non à une modification des équipements qui avaient été autorisés en 2012.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ↓↑ - + SO

17 Recommandations

art. 37

Rédigé par : Stéphanie Héroux	Fonction : Inspectrice
Signature : 	Date de signature : 2022-03-01

18 Vérification du rapport d'intervention <input type="checkbox"/> SO	
Approuvé par : Michelle Marcotte	Fonction : Chef d'équipe
Signature :	Date : 2022-04-20
Commentaires : art. 37	

Photos

Les Entreprises Canepta Itée



IMG_0014.JPG

Dépoussiéreurs et cheminées (beiges)



IMG_0015.JPG

Dépoussiéreurs et cheminées (beiges)

Photos

Les Entreprises Canepta Itée



IMG_0026.JPG

Raccordement du séchoir (flèche jaune) et tamisage aux dépoussiéreurs

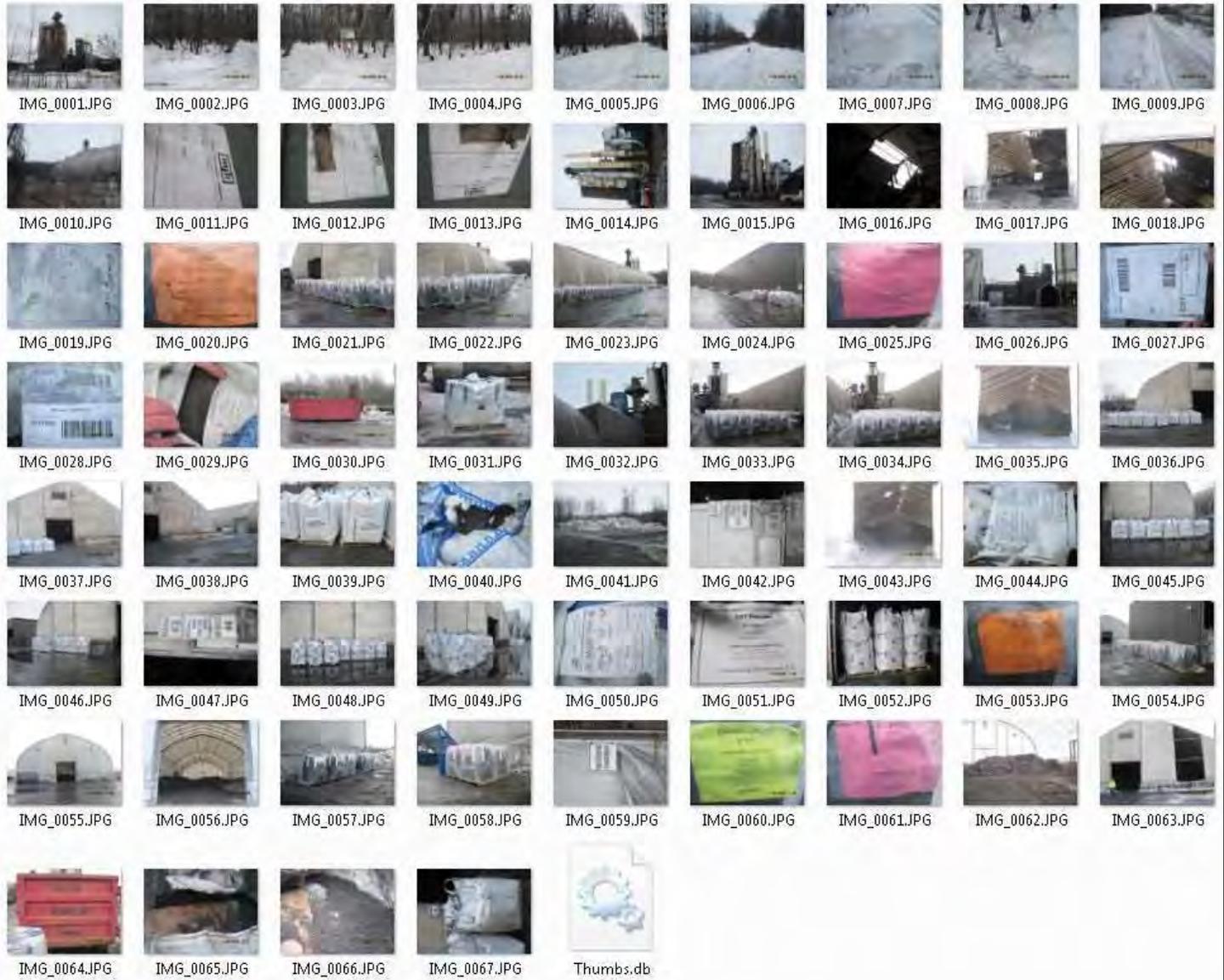


IMG_0032.JPG

Inscription 23-24 sur le dépoussiéreur bleu

Photos

Les Entreprises Canepta Itée



Miniatures 2022-02-11.JPG

Ensemble des photos prises lors de l'inspection par Stéphanie Héroux